

Annexe 1 Listes des partenaires

A1a Membres politiques et techniques du Comité de pilotage PALM

Membres politiques

Béatrice Métraux	Conseillère d'Etat, Co-présidente Cheffe du DINT
Jean-Claude Mermoud †	Conseiller d'Etat, Co-président Chef du DEC
François Marthaler	Conseiller d'Etat, Co-président Chef du DINF
Daniel Brélaz	Représentant de la Ville de Lausanne Syndic de la Ville de Lausanne
Olivier Français	Président du SDCL Conseiller municipal de la Ville de Lausanne, Conseiller national
Nuria Gorrite	Représentante de la Ville de Morges Syndique de la Ville de Morges, Députée
Philippe Guillemain	Représentant de l'ARCAM Syndic de la Commune de Lonay
Marianne Huguenin	Présidente du SDOL Syndique de la Commune de Renens
Christian Masserey	Président de Région Morges Conseiller municipal de la Commune de Préverenges
Gustave Muheim	Président de Lausanne Région Syndic de la Commune de Belmont-sur-Lausanne
Gil Reichen	Président du SDEL Syndic de la Commune de Pully
Jean-Pierre Sueur	Président du SDNL Syndic de la Commune de Le Mont-sur-Lausanne

Membres techniques

Jacques Baudet	SDNL
Charlotte Baurin	SDRM, Région Morges
Dominique Blanc	DINF - SR
Patrice Bulliard	Ville de Lausanne – Urbanisme
Patrizia Marzullo Darbellay	Lausanne Région
Denis Décosterd	Ville de Lausanne – Développement de la Ville, communication
Philippe Gmür	DINT – SDT
Julien Guérin	Ville de Lausanne – Urbanisme
Alain Jaccard	Ville de Morges – Infrastructures
Vincent Krayenbühl	DINF - SM
Jean-Baptiste Leimgruber	DEC - SPECo
Pierre-Alain Matthey	Ville de Lausanne – Routes & Mobilité
Federico Molina	DINF - SM
Lilli Monteventi Weber	Ville de Morges – AT & DD
Adriana Rabinovich	DINT - SDT
Pascale Seghin	SDEL
Leïla Slama Lambelet	DINF – SR
René Spahr	PALM
Ariane Widmer	SDOL

A1b Membres du Groupe technique PALM

Michel Buthion	AFTPU – Direction de projet
Jacques Baudet	SDNL
Charlotte Baurin	SDRM, Région Morges
Patrice Bulliard	Ville de Lausanne – Urbanisme
Nadia Christinet	DSE - SG
David Cuttelod	DINF - SR
Patrizia Marzullo Darbellay	Lausanne Région
Denis Décosterd	Ville de Lausanne – DevCom
Marie-Noëlle Domon-Aubort	Ville de Lausanne – DevCom
Philippe Gmür	DINT - SDT
Julien Guérin	Ville de Lausanne – Urbanisme
Hager von der Weid	DINT - SeCRI
Alain Jaccard	Ville de Morges – Infrastructures
Christophe Jemelin	tl
Yves Kazemi	DSE – SFFN
Jean-Baptiste Leimgruber	DEC - SPECo
Sophie Logean	DEC - SPECo
Dominique Luy	DSE - SEVEN
Pierre-Alain Matthey	Ville de Lausanne – Routes & Mobilité
Federico Molina	DINF - SM
Lilli Monteventi Weber	Ville de Morges – AT & DD
Pasquale Novellino	DINF - SM
Miguel Oro	Ville de Lausanne – Routes & Mobilité
Henri-David Philippe	MBC
Adriana Rabinovich	DINT - SDT
Véronique Rouge	Ville de Lausanne – Routes & Mobilité
Pascale Seghin	SDEL
René Spahr	PALM
Simon Wagnières	CFF
Ariane Widmer	SDOL
Jean-Michel Zellweger	DSE - SESA

A1c Liste des communes de l'agglomération Lausanne-Morges (périmètre OFS)

Périmètre compact		Hors périmètre compact	
Belmont-sur-Lausanne	SDEL	Aclens	
Bussigny-près-Lausanne	SDOL	Assens	
Chavannes-près-Renens	SDOL	Aubonne	
Cheseaux-sur-Lausanne	SDNL	Bioley-Orjulaz	
Crissier	SDOL	Bottens	
Denges	SDRM	Bourg-en-Lavaux ⁴	
Echandens	SDRM	Boussens	SDNL
Echichens ¹	SDRM	Bremblens	
Ecublens	SDOL	Bretigny-sur-Morrens	SDNL
Epalinges	SDCL	Buchillon	
Jouxens-Mézery	SDNL	Bussy-Chardonney	
Lausanne	SDCL, SDEL, SDNL, SDOL	Carrouge (Vaud)	
Le Mont-sur-Lausanne	SDNL	Chigny	SDRM
Lonay	SDRM	Cossonay	
Lully	SDRM	Cugy (Vaud)	SDNL
Lutry	SDEL	Daillens	
Morges	SDRM	Denens	
Paudex	SDEL	Echallens	
Préverenges	SDRM	Etagnières	
Prilly	SDOL, SDNL	Etoy	
Pully	SDEL	Froideville	SDNL
Renens (Vaud)	SDOL	Lussy-sur-Morges	
Romanel-sur-Lausanne	SDNL	Mex (Vaud)	
Saint-Sulpice (Vaud)	SDOL	Mézières (Vaud)	
Tolochenaz	SDRM	Montpreveyres	
Villars-Sainte-Croix	SDOL	Morrens (Vaud)	SDNL
		Penthalaz	
		Penthaz	
		Poliez-le-Grand	
		Romanel-sur-Morges	
		Saint-Barthélemy (Vaud)	
		Saint-Prex	SDRM
		Savigny	
		Servion ³	
		Sullens	SDNL
		Villars-sous-Yens	
		Vufflens-la-Ville	
		Vufflens-le-Château	

¹ Echichens a fusionné avec communes de Monnaz, Colombier et St Saphorin-sur-Morges au 1^{er} juillet 2011

² Jorat-Menthue issue de la fusion des communes de Montaubion-Chardonney, Peney-le-Jorat, Sottens, Villars-Tiercelin et Villars-Mendraz le 1^{er} juillet 2011

³ Servion a fusionné avec commune des Cullayes au 1^{er} janvier 2012

⁴ Bourg-en-Lavaux issue de la fusion des communes de Cully, Eppesses, Grandvaux, Riex et Vilette le 1^{er} juillet 2011

Annexe 2 Bibliographie

A2a Etudes relatives au PALM

Rapports d'études réalisées depuis 2007 et concernant directement le projet d'agglomération Lausanne-Morges

Améliorations des liaisons verticales, Pierre Corajoud pour le compte de la Ville de Lausanne, mars 2011

Aménagement du réseau routier. Guide de recommandations, Groupe de travail ad hoc, pour le compte du PALM, juillet 2010

Analyse et lignes directrices pour les parkings-relais, rapport technique, Transitec pour le compte de la Ville de Lausanne, juillet 2011

Axes forts de transports publics urbains – Étude préliminaire et d'opportunité – Phase 1, Formulation du problème, Roland Ribí & associés SA en collaboration avec TTK, Alfred Peter, GADZ, TPG et Induni, pour le compte de l'État de Vaud et des tl, août 2007

Axes forts de transports publics urbains – Étude préliminaire et d'opportunité – Phase 2, Élaboration et sélection de variantes de réseau d'axes forts, Roland Ribí & associés SA en collaboration avec TTK, Alfred Peter, GADZ, TPG et Induni, pour le compte de l'État de Vaud et des tl, octobre 2007

Axes forts de transports publics urbains – Étude préliminaire et d'opportunité – Phase 3, Mise au point des variantes, choix d'un réseau préférentiel à l'horizon 2020 et d'une 1ère étape, Roland Ribí & associés SA en collaboration avec TTK, Alfred Peter, GADZ, TPG et Induni, pour le compte de l'État de Vaud et des tl, mai 2008

Axes forts de transports publics urbains – Étude préliminaire et d'opportunité – Rapport de synthèse, Roland Ribí & associés SA en collaboration avec TTK, Alfred Peter, GADZ, TPG et Induni, pour le compte de l'État de Vaud et des tl, mai 2008

Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - Avant-projet sommaire, Roland Ribí & Co. pour le compte de la délégation politique des axes forts, 2008

Axes forts de transports publics urbains au centre-ville, concept d'organisation des circulations, rapport technique, Transitec pour le compte de la Ville de Lausanne, novembre 2008

Axes forts de transports publics urbains au centre-ville, étude de circulation - tunnels sous le centre-ville, rapport technique, Transitec pour le compte de la Ville de Lausanne, décembre 2009

Axes forts de transports publics urbains au centre-ville – Étape A, étude de circulation – Tronçon Vigie/Mercier, rapport technique, Transitec pour le compte de la Ville de Lausanne, avril 2010

Axes forts de transports publics urbains, Projet partiel 4 – PP4, Rapport d'avant-projet, m3, variante N5-Beaulieu, Groupement PARAGRAF (citec, sd ingénierie, bg, architram), pour le compte des tl projet axes forts et de l'Etat de Vaud, juin 2010

Axes forts de transports publics urbains, Projet partiel 4 – PP4, Rapport d'avant-projet, m3, variante N1-Borde, Groupement PARAGRAF (citec, sd ingénierie, bg, architram), pour le compte des tl projet axes forts et de l'Etat de Vaud, juin 2010

Axes forts de transports publics urbains, Projet partiel 4 – PP4, Rapport d'aide à la décision multicritère, Groupement PARAGRAF (citec, sd ingénierie, bg, architram), pour le compte des tl projet axes forts et de l'Etat de Vaud, janvier 2011

Axes forts de transports publics urbains, Projet partiel 4 – PP4, Rapport d'avant-projet, variante m3, Groupement PARAGRAF (citec, sd ingénierie, bg, architram), pour le compte des tl projet axes forts et de l'Etat de Vaud, février 2011

Axes forts de transports publics urbains, Projet partiel 4 – PP4, Optimisation desserte Nord, Rapport 2-Contexte de la synergie entre les métros m2 et m3, tl projet axes forts, Etat de Vaud, Ville de Lausanne, mai 2012

Axes forts de transports publics urbains, Projet partiel 4 – PP4, Optimisation desserte Nord, Rapport 3-Synergie des système transport des métros m2 et m3, tl projet axes forts, Etat de Vaud, Ville de Lausanne, mai 2012

Axes forts de transports publics urbains, Projet partiel 4 – PP4, Optimisation desserte Nord, Rapport 4-Synergie de tracés des métros m2 et m3, secteur gare CFF, tl projet axes forts, Etat de Vaud, Ville de Lausanne, juin 2012

Axes forts de transports publics urbains, Projet partiel 4 – PP4, Optimisation desserte Nord, Rapport de synthèse, Limites desserte bus optimisées, synergie des métros m2 et m3, tl projet axes forts, Etat de Vaud, Ville de Lausanne, juin 2012

Axes forts de transports publics urbains – Actualisation de la planification du réseau – Etude exploratoire, Transitec Ingénieurs-conseils SA, pour le compte de l'Etat de Vaud et des tl, juin 2012

Axes forts de transports publics, tram Flon-Renens, dossier procédure d'approbation des plans et mise à l'enquête publique déposé à l'OFT, délégation politique des axes forts, mars 2012

Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher LEB – Vérification de la faisabilité d'un horaire au quart d'heure avec croisement à Union-Prilly – Rapport technique, EPFL, Laboratoire d'intermodalité des transports et de planification, pour le compte du LEB, septembre 2008

Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher LEB – Etude d'exploitation : offre au quart d'heure jusqu'à Echallens et aux 7,5 minutes jusqu'à Cheseaux – Rapport technique, EPFL, Laboratoire d'intermodalité des transports et de planification, pour le compte du LEB, juin 2009

Comptages périodiques de trafic TI-TP 2010, Synthèse. Rapport technique, Transitec et Citec pour le compte de Lausanne Région, Commission Transports, octobre 2011

Concept directeur paysager des espaces publics Sévelin – Sébeillon, belandscape, pour le compte de la Ville de Lausanne, février 2012

Conditions d'implantation des installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) PALM, rapport final, Urbaplan, Architecture RR avec l'appui technique de Transitec Ing.-Conseils et d'Ecoscan pour le compte de l'État de Vaud et du PALM, juillet 2011

Dimensionnement de la zone à bâtir. Guide d'application des mesures A11 et A12, Application du Plan directeur cantonal, État de Vaud – Service du développement territorial, janvier 2011

Échéanciers des mesures infrastructurelles, avant-projets mesures PALM-2007, COPIL-PALM, décembre 2009

Étude d'accessibilité multimodale aux secteurs Vidy-Bourdonnette et Dorigny Sud, rapport technique, Ville de Lausanne - Commune de Chavannes-près-Renens, novembre 2007

Étude environnementale stratégique (EES) – Rapport final, version 3, PALM, CSD Ingénieurs Conseils SA, 2011

Étude stratégique d'accessibilité multimodale. Rapport de synthèse, Transitec, Ing.-Conseils, en collaboration avec RGR pour le compte du PALM, juin 2009

GCTA : Gestion coordonnée du trafic d'agglomération, Transitec et RGR, pour le Canton de Vaud, Services des routes, juin 2011

Gestion intégrée de la mobilité d'agglomération (GIMA), Étape 2 – Concept, RGR, FLI et sd ingénierie, pour le compte de l'État de Vaud et du PALM, juin 2011

Gestion intégrée de la mobilité d'agglomération (GIMA), Stratégie d'exploitation multimodale du réseau routier – Rapport technique, Transitec Ingénieurs-Conseils SA en collaboration avec RGR, pour le compte de l'État de Vaud, Service des routes, juin 2011

L'agglomération de demain, brochure d'information publique, COPIL-PALM, février 2011

Lausanne Tripôle, Citec Ingénieurs Conseils SA, pour le compte des tl et de TBF + Partner AG, novembre 2009

Le PALM 2ème génération, brochure d'information publique, COPIL-PALM, février 2012

Méthode pour délimiter le périmètre des centres. Application des mesures B11 et B12, Plan directeur cantonal, État de Vaud, Service du développement territorial, janvier 2011

Préavis Création de 3'000 nouveaux logements à Lausanne, Ville de Lausanne, juin 2005

Plan directeur localisé des Plaines-du-Loup et ses annexes, Tribu'Architecture pour le compte de la Ville de Lausanne, mars 2012

Politique de stationnement, Citec pour le compte de la Ville de Morges, juin 2009

Portrait du Cœur du Canton, rapport définitif, IC Infraconsult et CEAT pour le compte de l'État de Vaud, Service du développement territorial, octobre 2009

Projet d'Agglomération Lausanne Morges : Jalonnement du réseau cyclable structurant, Citec Ingénieurs Conseils, 3 décembre 2009

Projet d'agglomération Lausanne-Morges. Pour un développement équilibré à l'horizon 2020, rapport final, décembre 2007, « erratum et complément » août 2008

Projet d'agglomération Lausanne-Morges. Pour un développement équilibré à l'horizon 2020, annexes du rapport final, décembre 2007, « erratum et complément » août 2008

Projet Métamorphose, Évaluation environnementale stratégique, Ecoscan, J. de Heer consulting, pour le compte de la Ville de Lausanne, juillet 2008

Prolongement du tram entre Renens-Gare et Croix-du-Péage dans l'Ouest lausannois – Analyse et stratégie – Rapport final, Feddersen & Klostermann et Acompany Sàrl, pour le compte de l'État de Vaud et du SDOL, mars 2012

Rapport d'avant-projet du projet partiel 4 Gare – Chemin du Marronnier : variante M3, groupement PARAGRAF (Citec, Architram, SD ingénierie et BG) pour le compte des tl projet axes forts, du Canton de Vaud, Service de la Mobilité du Canton de Vaud et de l'Agglomération Lausanne-Morges, février 2011

Recensement des places de stationnement vélo, Citec pour le compte du PALM, décembre 2011

Réseau routier de l'agglomération, Recommandations d'aménagement, recommandations à l'intention des communes en matière de réaménagement et de requalifications routières, groupe de travail spécialisé pour le compte du COPIL-PALM, septembre 2009

Schéma directeur de la région morgienne, Microgis et EPFL pour le compte de l'association des communes de la région morgienne, septembre 2007

Schéma directeur de l'Est lausannois. Rapport technique « mobilité et urbanisme », Transitec, GEA et Ecoscan pour le compte des communes de l'Est lausannois, mai 2011

Schéma directeur du Nord lausannois, Urbaplan et CFF pour le compte des communes du Nord lausannois, adopté par le Gropil en avril 2007

SDNL-SDCL, Découpage des périmètres d'intervention et de coordination, SDNL et Ville de Lausanne, juin 2011

SDEL, Chantier 1A-TP-PP7 – Rapport d'avant-projet du projet partiel, groupement Vision Commune (Willi-FBZS/RGR-Trafitec/Luscher), pour le compte des tl projet axes forts, du Service de la Mobilité de l'État de Vaud et de l'Agglomération Lausanne-Morges, décembre 2009

SDEL, Chantier 1B-TP – Architecture du réseau, service DO des tl, pour le compte du SDEL, adoptée par le COPIL Est courant 2012

SDEL, Chantier 4 – centre-ville de Pully – « Étude test pour l'aménagement du centre de Pully et du site de la Clergère », pour le compte de la Ville de Pully, adoptée par la Municipalité au printemps 2012

SDEL, Chantier 6A – Corsy/La Conversion « Stratégie de développement du secteur de Corsy/ La Conversion : stratégie globale de gestion du trafic généré par la demi-jonction autoroutière de Corsy & concept d'aménagement urbain du secteur », pour le compte du SDEL, adoptée par le COPIL Est courant 2012

SDEL, Étude de réaménagement, de requalification et urbanisation nouvelle du secteur de La Clergère : étude-test du centre-ville de Pully, Fischer + Montavon pour le compte de Pully, mars 2012

SDNL, Rapports annuels 2009/2010/2011, Schéma directeur du Nord Lausannois

SDNL, Chantier 1 - Axe LEB, Lussex – Bel-Air, concept de développement ; Lignes directrices et stratégies d'aménagement, Plarel, Ecoscan et Transitec, pour le compte du Schéma directeur du Nord lausannois, octobre 2009

SDNL, Chantier 1 - Réponse à la consultation publique de novembre 2009, février 2011

SDNL, Étude HarmoS Infrastructures accueil 0 – 16 ans dans le périmètre étendu du chantier 1, bureau du SDNL et SCRIS, adoptée par le Groupe décisionnel le 11 mai 2011

SDNL, Chantier 2 - Étude stratégique d'accessibilité multimodale, Transitec SA pour le compte du Schéma directeur du Nord Lausannois, adoptée par le Groupe décisionnel le 30 mai 2012, adoption par le GROFIL novembre 2012

SDNL, Chantier 4a - Étude stratégique de préservation et d'évolution de la nature et du paysage, volet a; Parc d'agglomération de la Blécherette, volet b, Verzone Woods, pour le compte du Schéma directeur du Nord Lausannois, adoptée par le Groupe décisionnel le 1er juin 2012, adoption par le GROFIL novembre 2012

SDNL, Chantier 2a1 - Extension du réseau tl sur la commune du Mont, ligne tl 8, bureau du SM et tl, 2010 -2011

SDNL Chantier 2b1- Projet de jonction autoroutière de la Blécherette, mesure 14a, SR pour le compte du Schéma directeur du Nord lausannois, 2010

SDNL Chantier 2b1- Avant-projet route de la Sauge, mesure 14b, Schopfer & Niggli Ingénieurs, pour le compte de la commune de Romanel-sur-Lausanne et du Schéma directeur du Nord lausannois, 2009-2010

SDNL Chantier 2a2 - Nouvelle ligne TP Cheseaux – Renens gare, tl et SM, pour le compte du Schéma directeur du Nord lausannois, 2011-2012

SDNL Chantier 2a2 - Étude de faisabilité HUB les Ripes, en cours

SDOL, Schéma directeur intercommunal de Malley, Bauart, mars 2012

SDOL, Secteur Arc-en-Ciel, Plan directeur localisé intercommunal, Farra & Fazan, avril 2010

SDOL, Secteur Gare de Renens – Interface des transports publics ; Rapport du jury de concours, chantier 2, bureau du SDOL, décembre 2007

SDOL, Hautes Écoles – Tir Fédéral –Maladière ; Lignes directrices et stratégie d'aménagement, chantier 1, Farra & Fazan et Citec pour le compte du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, mars 2007

SDOL, Route de Cossonay – RC 251, Avant-projet de requalification ; phase 3, chantier 3, ADR, Citec et Itinera pour le compte du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, juin 2008

SDOL, RC1 – Étude de requalification ; Concept général et stratégie de requalification, chantier 1, Richter et Dahl Rocha, L'atelier du paysage, Jean-Yves Le Baron, RGR, juin 2008

SDOL, Secteur En Dorigny – Un quartier émerge, Rapport du jury du concours, chantier 1, GEA pour le compte du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, octobre 2009

SDOL, Secteur Gare de Renens, Avant-projet « Rayon vert », Lot 3, chantier 2, Farra & Fazan pour le compte du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, décembre 2009

SDOL, Stationnement – Politique intercommunale coordonnée en matière de stationnement, Objectifs stratégiques, catalogue de mesures, chantier 6, Bureau Roland Ribl et Associés pour le compte du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, mai 2010

SDOL, Assainissement du bruit routier – Routes cantonales et communales principales, Étude préliminaire, chantier 6, B+C Ingénieurs pour le compte du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, septembre 2010

SDOL, Secteur Pont Bleu – Terminus, masterplan, chantier 2, Merlini + Ventura pour le compte du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, novembre 2011

SDOL, Vernie-Crissier, masterplan, chantier 3, Feddersen & Klostermann pour le compte du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, novembre 2011

SDOL, Secteur Malley Centre - Les coulisses de Malley. Rapport du jury du concours, chantier 2, GEA pour le compte du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, février 2012

SDRM, Transports publics ; phase 1, Étude générale diagnostic et orientations stratégiques, chantier 1, Christe & Gygax pour le compte du Schéma directeur de la région morgienne, juillet 2008

SDRM, Transports publics ; phase 2, Conception du futur réseau TP, chantier 1, Christe & Gygax pour le compte du Schéma directeur de la région morgienne, septembre 2010

SDRM, Transports publics, phase 3, mise en œuvre, chantier 1, Christe & Gygax, pour le compte du Schéma directeur de la région morgienne

SDRM, Secteur Venoge – St-Prex ; RC1 – Étude de requalification, Étude d'avant-projet préliminaire, chantier 2, Richter Dahl Rocha et associés, l'atelier du Paysage, RGR pour le compte de Région Morges, août 2010

SDRM, BAM, étude d'exploitation, stratégique de développement des infrastructures, CITEC pour le compte de Région Morges, février 2009

SDRM, Schéma directeur de la région morgienne, EPFL, septembre 2007

Stratégie de développement de la mobilité douce, Projet d'Agglomération Lausanne-Morges, novembre 2007

Stratégie Parcs, Nature et Paysage (PNP) – version 2, PALM, Ecoscan SA, Plarel SA, L'Atelier du Paysage pour le compte du PALM, août 2011

Stratégie pour l'implantation de tours dans l'agglomération Lausanne-Morges, Rapport final provisoire, Feddersen & Klostermann, Topos, Lasserre pour l'ALM, décembre 2011

A2b Autres études

Aménagement de la RC 601 sur le secteur Croisettes – Chalet-à-Gobet, rapport technique, Transitec pour le compte du canton de Vaud - Service des routes et des communes de Lausanne et Epalinges, mai 2012

Arrêté fédéral sur l'étape de financement 2011-2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération, rapport pour la consultation, Confédération suisse, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC, décembre 2008

Concept pour un développement urbain vers l'intérieur. Aide de travail pour l'élaboration des projets d'agglomération transport et urbanisation, Confédération suisse, Office fédéral du développement territorial ARE, décembre 2009

Convention cadre relative au développement de l'offre et des infrastructures sur la ligne Lausanne, Genève Aéroport entre la Confédération Suisse, l'État de Vaud, la République et Canton de Genève et les Chemins de fer fédéraux suisses CFF

Directives pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomération de 2ème génération, Confédération suisse, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC, Office fédéral du développement territorial ARE, décembre 2010

Écoquartier « Les Plaines-du-Loup », estimation du trafic généré, étude annexe au Plan Directeur Localisé, Citec pour le compte de la Ville de Lausanne, mars 2012

Étude d'accessibilité multimodale aux secteurs Vidy-Bourdonnette et Dorigny Sud, rapport technique, Transitec pour le compte de la Ville de Lausanne et de la commune de Chavannes-près-Renens, novembre 2007

Étude de mobilité auprès des travailleurs frontaliers habitant le Chablais français, synthèse, M.I.S Trend pour le compte de la Compagnie générale de navigation, décembre 2007

Impact de la CGN sur l'économie vaudoise, CREA – Unil – École hôtelière de Lausanne pour le compte de la Compagnie générale de navigation, janvier 2011

Le point sur la mobilité du canton de Vaud. Conférence de presse, François Marthaler, Conseiller d'État, Chef du Département des infrastructures, avril 2010

Produire des logements. Soutiens cantonaux aux actions communales en faveur de l'habitat, Canton de Vaud, Département de l'Économie, Service de l'économie, du logement et du tourisme, mai 2010

Perspectives de population 2010-2040 ; Vaud et ses régions, SCRIS, mars 2011

Plan des mesures OPair de l'Agglomération Lausanne-Morges, Canton de Vaud, SEVEN, janvier 2006

Plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman, 2000

Plan Directeur Cantonal, Canton de Vaud, Département de l'économie, Service du développement territorial, 1^{ère} adaptation, décembre 2011

Projet d'agglomération Lausanne-Morges. Rapport d'examen de la Confédération, Confédération suisse - Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC, Office fédéral du développement territorial ARE, octobre 2009

Projet d'agglomération, partie transports et organisation du territoire : critères d'appréciation. Manuel d'utilisation, Confédération suisse, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC, Office fédéral du développement territorial ARE, juin 2004

Schéma directeur de l'Ouest lausannois, Feddersen & Klostermann, Plarel, CEAT, Transitec, Metron pour le compte des communes de l'Ouest lausannois, décembre 2003

SDOL, Secteur Bussigny à Sébeillon ; Lignes directrices et stratégie d'aménagement, chantier 2, Feddersen & Klostermann, MRS et Metron pour le compte du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, février 2006

SDOL, Route de Cossonay – RC251 ; Concept général et stratégie de requalification, chantier 3, ADR, Citec et Itinera pour le compte du schéma directeur de l'Ouest lausannois, septembre 2006

SDOL, Zone d'activités St-Sulpice / Ecublens ; Lignes directrices et stratégie d'aménagement, chantier 4, Plarel et Schopfer & Niggli pour le compte du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, juin 2006

Stratégie cantonale en matière de transports marchandises, version 1. Table ronde 2010, CSD pour le compte du Canton de Vaud, Service de la mobilité, Service de l'économie, du logement et du tourisme, mai 2010

Stratégie cantonale en matière de transports marchandises, Étape 1, définition du réseau actuel des zones d'échanges rail-route et des projets en cours, Canton de Vaud, Service de la Mobilité, Service de l'économie, du logement et du tourisme, CSD Ingénieurs SA, décembre 2011

Stratégie d'implantation des installations commerciales à forte fréquentation, ICFF Vaud, rapport final, mrs, CSD, Wüest & Partner, HSM pour le compte du Canton de Vaud – Service du développement territorial, février 2012

SDOL, Espaces publics et mobilité douce ; Lignes directrices et stratégie d'aménagement, chantier 5, ADR, Citec et Itinera pour le compte du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, mars 2006

Annexe 3 Données de base

A3a Données statistiques : population et emplois

Situation pour les communes du PALM au 31.12.2010

PALM 2012 / Annexe A3a

(source: OFS)

en rouge : chiffres pris en compte pour déterminer les objectifs de planification du PALM à l'horizon 2030

Remarques:

Les données sont basées sur le recensement par communes au 31.12.2010 pour les habitants et le recensement au 31.12.2008 pour les emplois.

Les données emploi 2010 sont extrapolées de la croissance observée entre 2005 et 2008

1. Evaluation nombre d'emplois 2010 extrapolée sur la base de la croissance 2005-2008

	2005	2008	différence sur 3 ans		soit par an		extrapolation pour évaluation du nombre emplois 2010	
	total 31.12	total 31.12	+		+	%	+	total 31.12
Communes du périmètre compact	160'002	170'610	10'608		3'536	2.2%	7072	177'682
Communes hors périmètre compact	10'549	11'503	954		318	3.0%	636	12'139

2. Total habitants - emplois et croissance cumulée

	Habitants état au 31.12.2010				Emplois état au 31.12.2010*				Total h+e
	total	% total PALM	évolution 2005-2010	% rap. à 2005	total	% total PALM	évolution 2005-2010	% rap. à 2005	
Communes du périmètre compact	277'000	83%	19'500	7.0%	177'500	94%	17'500	9.9%	454'500
Communes hors périmètre compact	57'000	17%	5'000	8.8%	12'000	6%	1'500	12.5%	69'000
PALM périmètre OFS	334'000	100%	24'500	7.3%	189'500	100%	19'000	10.0%	523'500

3. Ratio habitant /emploi et croissance annuelle

	Habitants état au 31.12.2010				Emplois état au 31.12.2010*			
	total	ratio hab. / empl.	évolution 2005-2010	% annuelle sur 5 ans	total	ratio empl. / hab.	évolution 2005-2010	% annuelle sur 5 ans
Communes du périmètre compact	277'000	1.56	19'500	1.4%	177'500	0.64	17'500	2.0%
Communes hors périmètre compact	57'000	4.75	5'000	1.8%	12'000	0.21	1'500	2.5%
PALM périmètre OFS	334'000	1.76	24'500	1.5%	189'500	0.57	19'000	2.0%

* extrapolation du nombre d'emplois 2010 sur la base de la croissance 2005-2008

1 Évolution de la population: comparaison canton / ALM

	Canton VD		Communes périmètre OFS	
	total hab	%	total hab	% OFS/VD
1950	379'589	100%	158'802	42%
1960	429'264	100%	202'043	47%
1970	511'966	100%	255'843	50%
1980	521'658	100%	257'398	49%
1990	574'661	100%	283'747	49%
2000	615'978	100%	295'858	48%
2005	650'791	100%	309'563	48%
2010	708'177	100%	334'327	47%

2 Évolution de la population: détail à l'intérieur du périmètre OFS

	Communes périmètre OFS		Communes périmètre compact		Communes hors périm. compact	
	total hab	%	total hab	% PC/OFS	total hab	% HPC/OFS
1950	158'802	100%	147'252	92.7%	11'550	7.3%
1960	202'043	100%	190'022	94.1%	12'021	5.9%
1970	255'843	100%	240'510	94.0%	15'333	6.0%
1980	257'398	100%	236'765	92.0%	20'633	8.0%
1990	283'747	100%	243'212	85.7%	40'535	14.3%
2000	295'858	100%	247'779	83.7%	48'079	16.3%
2005	309'563	100%	257'553	83.2%	52'010	16.8%
2010	334'327	100%	277'206	82.9%	57'121	17.1%

Périmètre OFS: global

1 Population périmètre OFS	1990	2000	2005 ref PALM2007	2008 ref PDCn	2010
Total périmètre compact	243'212	247'779	257'553	268'772	277'206
Total hors périmètre compact	40'535	48'079	52'010	55'447	57'121
Total périmètre OFS	283'747	295'858	309'563	324'219	334'327
part en % du total de canton	49.4%	48.0%	47.6%	47.3%	47.2%
Canton de Vaud	574'661	615'978	650'791	684'922	708'177

2 Variation 1990 - 2010: par décennie	variation 1990-2000			variation 2000-2010		
	total nouv. hab.	% sur 10 ans	% moyen annuelle	total nouv. hab.	% sur 20 ans	% moyen annuelle
Total périmètre compact	4'567	1.9%	0.2%	29'427	11.9%	1.2%
Total hors périmètre compact	7'544	18.6%	1.9%	9'042	18.8%	1.9%
Total périmètre OFS	12'111	4.3%	0.4%	38'469	13.0%	1.3%
part en % du total de canton	29.3%			41.7%		
Canton de Vaud	41'317	7.2%	0.7%	92'199	15.0%	1.5%

3 Variation 2000 - 2010: par lustre	variation 2000-2005			variation 2005-2010		
	total nouv. hab.	% sur 5 ans	% moyen annuelle	total nouv. hab.	% sur 5 ans	% moyen annuelle
Total périmètre compact	9'774	3.9%	0.8%	19'653	7.6%	1.5%
Total hors périmètre compact	3'931	8.2%	1.6%	5'111	9.8%	2.0%
Total périmètre OFS	13'705	4.6%	0.9%	24'764	8.0%	1.6%
part en % du total de canton	39.4%			43.2%		
Canton de Vaud	34'813	5.7%	1.1%	57'386	8.8%	1.8%

2000-2010 : Une croissance démographique forte

La population du canton de Vaud a gagné 92'200 habitants dans la décennie 2000-2010 pour totaliser 708'200 habitants fin 2010, soit une augmentation relative de la population de 15%. Cette augmentation est nettement supérieure à celle de la population suisse, qui n'a pas dépassé les 9% sur la même période.

Pour le périmètre OFS de l'ALM, l'augmentation sur la décennie 2000-2010 a été de 38'500 habitants, ce qui correspond à 40% de l'augmentation cantonale. Ces nouveaux habitants se répartissent en 29'500 habitants dans le périmètre compact de l'agglomération et 9'000 habitants hors périmètre compact. Cette augmentation est presque trois fois supérieure à celle de la décennie précédente 1990-2000 qui totalisait 12'000 nouveaux habitants pour le périmètre OFS. Ce qui représentait pour cette période 30% de l'augmentation cantonale de 41'000 nouveaux habitants.

Une inversion nette de tendance, un « rapatriement » dans le périmètre compact

Entre 1990 et 2000, les 12'000 nouveaux habitants de l'ALM se répartissaient en 4'500 dans le périmètre compact et 7'500 hors périmètre compact, soit une augmentation moyenne annuelle de 0.2 % dans le périmètre compact et 1.9% hors périmètre compact. L'on constatait donc une augmentation nettement plus forte, tant en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs, hors périmètre compact. **Au cours de la décennie suivante 2000-2010, cette tendance s'est radicalement inversée.** L'augmentation relative hors périmètre compact a été stabilisée en dessous des 2% de croissance annuelle moyenne, alors que celle du périmètre compact a été 6 fois supérieure à celle de la décennie précédente pour atteindre une croissance annuelle moyenne de 1.2%.

Si l'on détaille encore cette analyse l'on observe :

pour la période 2000-2005

- une augmentation de la population de 10'000 habitants pour le périmètre compact (soit 0.8% de croissance annuelle moyenne)
- une augmentation de la population de 4'000 habitants hors périmètre compact

Soit une répartition d'environ 70% dans le périmètre compact et 30% hors périmètre compact

pour la période 2005-2010

- une augmentation de la population de 19'500 habitants pour le périmètre compact (soit 1.5 % de croissance annuelle moyenne, quasi le double du lustre précédent)
- une augmentation de la population de 5'000 habitants hors périmètre compact

Soit une répartition d'environ 80% dans le périmètre compact et 20% hors périmètre compact

L'objectif principal du PALM est de consolider cette tendance de « retour en ville » des nouveaux habitants au sein du périmètre compact de l'ALM et de disposer d'une offre en logements et emplois ainsi qu'une qualité de vie à la hauteur de l'attractivité de la région.

Evolution de la population résidante permanente

PALM 2012 / Annexe A3a

Détail par commune du périmètre compact

	1990		2000		2005		2008		2010		variation 1990-2000			variation 2000-2010			variation 2005-2010					
	total	ref PALM2012	total	ref PALM2007	total	ref PALM2007	total	ref PDCn	total	ref PALM2012	total	nouv. hab.	sur 10 ans	moyen annuelle	total	nouv. hab.	sur 20 ans	moyen annuelle	total	nouv. hab.	sur 5 ans	moyen annuelle
Belmont-sur-Lausanne	2061		2'369		2'925		3'229		3'356		308	308	14.9%	1.5%	987	987	41.7%	4.2%	431	431	14.7%	2.9%
Bussigny-près-Lausanne	6612		7'263		7'524		7'917		8'015		651	651	9.8%	1.0%	752	752	10.4%	1.0%	491	491	6.5%	1.3%
Chavannes-près-Renens	5538		5'580		6'126		6'492		6'802		42	42	0.8%	0.1%	1'222	1'222	21.9%	2.2%	676	676	11.0%	2.2%
Cheseaux-sur-Lausanne	2806		2'897		3'169		3'667		3'895		91	91	3.2%	0.3%	998	998	34.4%	3.4%	726	726	22.9%	4.6%
Crissier	5'224		6'137		6'714		6'949		7'087		913	913	17.5%	1.7%	950	950	15.5%	1.5%	373	373	5.6%	1.1%
Denges	991		1'076		1'321		1'547		1'582		85	85	8.6%	0.9%	506	506	47.0%	4.7%	261	261	19.8%	4.0%
Echandens	2'017		2'062		2'065		2'068		2'191		45	45	2.2%	2.0%	129	129	6.3%	0.6%	126	126	6.1%	0.2%
Echichens	844		1'013		1'024		1'030		1'032		169	169	20.0%	2.0%	19	19	1.9%	0.2%	8	8	0.8%	0.2%
Ecublens	9'292		9'691		10'286		10'725		11'045		399	399	4.3%	0.4%	1'354	1'354	14.0%	1.4%	759	759	7.4%	1.5%
Epalinges	8'809		7'493		7'775		8'163		8'482		684	684	10.0%	1.0%	989	989	13.2%	1.3%	707	707	9.1%	1.8%
Jouxteins-Mézery	905		1'166		1'273		1'335		1'341		261	261	28.8%	2.9%	175	175	15.0%	1.5%	68	68	5.3%	1.1%
Lausanne	117'321		114'304		117'152		122'018		126'720		-30'17	-30'17	-2.6%	-0.3%	12'416	12'416	10.9%	1.1%	9'568	9'568	8.2%	1.6%
Le Mont-sur-Lausanne	4'578		5'117		5'236		5'345		5'549		539	539	11.8%	1.2%	432	432	8.4%	0.8%	313	313	6.0%	1.2%
Loney	1'454		1'909		2'210		2'365		2'442		455	455	31.3%	3.1%	533	533	27.9%	2.8%	232	232	10.5%	2.1%
Lully	549		663		733		785		784		114	114	20.8%	2.1%	121	121	18.3%	1.8%	51	51	7.0%	1.4%
Lutry	7'221		8'240		8'662		9'089		9'328		10'19	10'19	14.1%	1.4%	1'088	1'088	13.2%	1.3%	666	666	7.7%	1.5%
Morges	13'403		13'729		13'959		14'577		14'463		326	326	2.4%	0.2%	734	734	5.3%	0.5%	504	504	3.6%	0.7%
Paudex	1'260		1'379		1'365		1'375		1'383		119	119	9.4%	0.9%	4	4	0.3%	0.0%	18	18	1.3%	0.3%
Préverenges	3'768		4'053		4'424		4'744		4'923		285	285	7.6%	0.8%	870	870	21.5%	2.1%	499	499	11.3%	2.3%
Prilly	10'719		10'421		10'653		11'036		11'250		-298	-298	-2.8%	-0.3%	829	829	8.0%	0.8%	597	597	5.6%	1.1%
Pully	15'350		15'977		16'484		16'823		17'208		627	627	4.1%	0.4%	1'231	1'231	7.7%	0.8%	724	724	4.4%	0.9%
Renens	17'126		16'983		18'102		18'948		19'456		-143	-143	-0.8%	-0.1%	2'473	2'473	14.6%	1.5%	1'354	1'354	7.5%	1.5%
Romanel-sur-Lausanne	2'579		3'069		3'164		3'239		3'267		490	490	19.0%	1.9%	198	198	6.5%	0.6%	103	103	3.3%	0.7%
Saint-Sulpice	2'680		2'928		2'915		2'943		3'218		248	248	9.3%	0.9%	290	290	9.9%	1.0%	303	303	10.4%	2.1%
Tolochenaz	1'608		1'666		1'640		1'706		1'717		58	58	3.6%	0.4%	51	51	3.1%	0.3%	77	77	4.7%	0.9%
Villars-Sainte-Croix	497		594		652		657		670		97	97	19.5%	2.0%	76	76	12.8%	1.3%	18	18	2.8%	0.6%
Total périmètre compact	243'212		247'719		257'553		268'772		277'206		4'567	4'567	1.9%	0.2%	29'427	29'427	11.9%	1.2%	19'653	19'653	7.6%	1.5%
part en % du total de canton	42.3%		40.2%		39.6%		39.2%		39.1%		11.1%	11.1%			31.9%	31.9%			34.2%	34.2%		
Canton de Vaud	574'661		615'978		650'791		684'922		708'177		41'317	41'317	7.2%	0.7%	92'199	92'199	15.0%	1.5%	57'386	57'386	8.8%	1.8%

Evolution de la population résidente permanente

PALM 2012 / Annexe A3a

Détail par commune hors périmètre compact

	1990		2000		2005		2008		2010		variation 1990-2000			variation 2000-2010			variation 2005-2010		
					ref PALM2007	ref PDCn	ref PALM2012				total nouv. hab.	% sur 10 ans	% moyen annuelle	total nouv. hab.	% sur 20 ans	% moyen annuelle	total nouv. hab.	% sur 5 ans	% moyen annuelle
Ardens	315	361	376	453	472			46	14.6%	1.5%	111	30.7%	3.1%	111	30.7%	3.1%	96	25.5%	5.1%
Assens *	592	770	878	970	1003			178	30.1%	3.0%	233	30.3%	3.0%	233	30.3%	3.0%	125	14.2%	2.8%
Aubonne	2338	2554	2675	2746	2852			216	9.2%	0.9%	298	11.7%	1.2%	298	11.7%	1.2%	177	6.6%	1.3%
Bioley-Orjulaz	225	283	324	329	439			58	25.8%	2.6%	156	55.1%	5.5%	156	55.1%	5.5%	115	35.5%	7.1%
Bottens	764	903	991	1036	1105			139	18.2%	1.8%	202	22.4%	2.2%	202	22.4%	2.2%	114	11.5%	2.3%
Boussens	324	740	774	793	867			416	128.4%	12.8%	127	17.2%	1.7%	127	17.2%	1.7%	93	12.0%	2.4%
Bremblens	320	356	422	431	479			36	11.3%	1.1%	123	34.6%	3.5%	123	34.6%	3.5%	57	13.5%	2.7%
Bretigny-sur-Morrens	432	567	704	717	729			135	31.3%	3.1%	162	28.6%	2.9%	162	28.6%	2.9%	25	3.6%	0.7%
Buchillon	529	608	593	573	613			79	14.9%	1.5%	5	0.8%	0.1%	5	0.8%	0.1%	20	3.4%	0.7%
Bussy-Chardonney	267	321	355	367	375			54	20.2%	2.0%	54	16.8%	1.7%	54	16.8%	1.7%	20	5.6%	1.1%
Carrange	658	787	835	923	902			129	19.6%	2.0%	115	14.6%	1.5%	115	14.6%	1.5%	67	8.0%	1.6%
Chigny	187	256	259	286	322			69	36.9%	3.7%	66	25.8%	2.6%	66	25.8%	2.6%	63	24.3%	4.9%
Cossonay	1960	2480	2950	3316	3324			520	26.5%	2.7%	844	34.0%	3.4%	844	34.0%	3.4%	374	12.7%	2.5%
Cugy	1717	1969	2119	2207	2255			252	14.7%	1.5%	286	14.5%	1.5%	286	14.5%	1.5%	136	6.4%	1.3%
Cully	1796	1748	1740	1766	1762			-48	-2.7%	-0.3%	14	0.8%	0.1%	14	0.8%	0.1%	22	1.3%	0.3%
Dailiens	543	596	680	810	893			53	9.8%	1.0%	297	49.8%	5.0%	297	49.8%	5.0%	213	31.3%	6.3%
Denens	423	582	643	678	658			159	37.6%	3.8%	76	13.1%	1.3%	76	13.1%	1.3%	15	2.3%	0.5%
Echallens	3333	4268	4843	5076	5149			935	28.1%	2.8%	881	20.6%	2.1%	881	20.6%	2.1%	306	6.3%	1.3%
Etaignières	693	784	799	899	953			91	13.1%	1.3%	169	21.6%	2.2%	169	21.6%	2.2%	154	19.3%	3.3%
Etoy	1536	2213	2448	2642	2810			677	44.1%	4.4%	597	27.0%	2.7%	597	27.0%	2.7%	382	14.8%	3.0%
Froidville	1314	1469	1524	1658	1762			155	11.8%	1.2%	293	19.9%	2.0%	293	19.9%	2.0%	238	15.6%	3.1%
Grandvaux	1728	1934	1970	2007	1990			206	11.9%	1.2%	56	2.9%	0.3%	56	2.9%	0.3%	20	1.0%	0.2%
Les Cullayes	496	621	669	696	694			125	25.2%	2.5%	73	11.8%	1.2%	73	11.8%	1.2%	25	3.7%	0.7%
Lussy-sur-Morges	405	565	550	576	593			160	39.5%	4.0%	28	5.0%	0.5%	28	5.0%	0.5%	43	7.8%	1.6%
Malapalud *	56	61	70					5	8.9%	0.9%	-61			-61			-70		
Mex	393	537	560	622	670			144	36.6%	3.7%	133	24.8%	2.5%	133	24.8%	2.5%	110	19.6%	3.9%
Mézières	859	964	1065	1067	1071			105	12.2%	1.2%	107	11.1%	1.1%	107	11.1%	1.1%	6	0.6%	0.1%
Montpreveyres	295	362	487	521	530			67	22.7%	2.3%	168	46.4%	4.6%	168	46.4%	4.6%	43	8.8%	1.8%
Morrens	846	886	956	977	983			40	4.7%	0.5%	97	10.9%	1.1%	97	10.9%	1.1%	27	2.8%	0.6%
Penthalaz	2150	2267	2238	2584	2911			117	5.4%	0.5%	644	28.4%	2.8%	644	28.4%	2.8%	673	30.1%	6.0%
Penhaz	1246	1269	1361	1438	1595			23	1.8%	0.2%	326	25.7%	2.6%	326	25.7%	2.6%	234	17.2%	3.4%
Pollezie-Grand	495	535	549	687	718			40	8.1%	0.8%	183	34.2%	3.4%	183	34.2%	3.4%	169	30.8%	6.2%
Romanel-sur-Morges	403	442	453	469	469			39	9.7%	1.0%	27	6.1%	0.6%	27	6.1%	0.6%	16	3.5%	0.7%
Saint-Barthélemy	446	615	640	680	749			169	37.9%	3.8%	134	21.8%	2.2%	134	21.8%	2.2%	109	17.0%	3.4%
Saint-Prex	31606	4076	4591	4987	5103			470	13.0%	1.3%	11027	25.2%	2.5%	11027	25.2%	2.5%	512	11.2%	2.4%
St-Septorin-sur-Morges	217	365	414	422	461			148	68.2%	6.8%	96	26.3%	2.6%	96	26.3%	2.6%	47	11.4%	2.3%
Savigny	2806	3060	3287	3350	3411			254	9.1%	0.9%	351	11.5%	1.1%	351	11.5%	1.1%	124	3.8%	0.8%
Servion	608	975	1062	1071	1082			367	60.4%	6.0%	107	11.0%	1.1%	107	11.0%	1.1%	20	1.9%	0.4%

Evolution de la population résidante permanente

Détail par commune hors périmètre compact

	1990		2000		2005		2008		2010		variation 1990-2000			variation 2000-2010			variation 2005-2010			
					ref PALM2007	ref PDCn	ref PALM2012					total nouv. hab.	% sur 10 ans	% moyen annuelle	total nouv. hab.	% sur 20 ans	% moyen annuelle	total nouv. hab.	% sur 5 ans	% moyen annuelle
Sullens	668	820	871	842	861						152	22.8%	2.3%	41	5.0%	0.5%	-10	-1.1%	-0.2%	
Villars-sous-Yens	283	562	542	550	584						279	98.6%	9.9%	22	3.9%	0.4%	42	7.7%	1.5%	
Villars-Tiercein	287	345	379	724	413						58	20.2%	2.0%	68	19.7%	2.0%	34	9.0%	1.8%	
Villette	474	569	590	601	586						95	20.0%	2.0%	17	3.0%	0.3%	-4	-0.7%	-0.1%	
Vufflens-la-Ville	972	999	1082	1142	1143						27	2.8%	0.3%	144	14.4%	1.4%	61	5.6%	1.1%	
Vufflens-le-Château	530	635	692	748	780						105	19.8%	2.0%	145	22.8%	2.3%	88	12.7%	2.5%	
Total hors périmètre compact	40'535	48'079	52'010	55'447	57'121						7'544	18.6%	1.9%	9'042	18.8%	1.9%	5'111	9.8%	2.0%	
part en % du total de canton	7.1%	7.8%	8.0%	8.1%	8.1%						18.3%			9.8%			8.9%			
Canton de Vaud	574'661	615'978	650'791	684'922	708'177						41'317	7.2%	0.7%	92'199	15.0%	1.5%	57'386	8.8%	1.8%	

* commune de Malapalud fusionnée avec Assens en 2008

Evolution 2005-2008 des emplois des secteurs primaires, secondaires et tertiaires

PALM 2012 / Annexe A3a

Détail par commune du périmètre compact

	2005				2008				variation 2005-2008		
	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire	total	nouv. Empl.	% sur 3 ans	% moyen annuelle
Belmont-sur-Lausanne	12	51	311	374	26	55	311	392	18	4.8%	1.6%
Bussigny-près-Lausanne	17	1'783	3'293	5'093	15	1'978	3'882	5'875	782	15.4%	5.1%
Chavannes-près-Renens		143	2'140	2'283	2	151	2'684	2'837	554	24.3%	8.1%
Cheseaux-sur-Lausanne	37	492	846	1'375	45	972	947	1'964	589	42.8%	14.3%
Crissier	39	2'017	5'673	7'729	23	2'367	6'398	8'788	1'059	13.7%	4.6%
Denges	37	130	405	572	40	241	339	620	48	8.4%	2.8%
Ecublens	21	2'578	8'351	10'950	22	2'734	9'226	11'982	1'032	9.4%	3.1%
Echandens	30	366	563	959	54	456	591	1'101	142	14.8%	4.9%
Echichens	28	36	366	430	33	36	400	469	39	9.1%	3.0%
Epalinges	8	222	1'476	1'706	6	212	1'697	1'915	209	12.3%	4.1%
Jouxtiens-Mézery	15	25	44	84	12	35	67	114	30	35.7%	11.9%
Lausanne	139	6'786	79'000	85'925	114	6'348	83'157	89'619	3694	4.3%	1.4%
Le Mont-sur-Lausanne	67	1'013	4'308	5'388	62	1'103	4'670	5'835	447	8.3%	2.8%
Lonay	29	251	1'123	1'403	16	432	1'417	1'865	462	32.9%	11.0%
Lully	24	7	56	87	29	6	60	95	8	9.2%	3.1%
Lutry	111	279	1'656	2'046	96	308	1'853	2'257	211	10.3%	3.4%
Morges	12	971	6'585	7'568	33	978	7'391	8'402	834	11.0%	3.7%
Paudex	8	105	564	677	6	122	719	847	170	25.1%	8.4%
Préverenges	7	392	568	967	15	355	750	1'120	153	15.8%	5.3%
Prilly	3	1'749	4'124	5'876	2	1'699	3'369	5'070	-806	-13.7%	-4.6%
Pully	48	496	4'340	4'884	27	427	4'287	4'741	-143	-2.9%	-1.0%
Renens	29	1'996	7'054	9'079	8	2'338	7'493	9'839	760	8.4%	2.8%
Romanel-sur-Lausanne	16	295	688	999	13	325	714	1'052	53	5.3%	1.8%
Saint-Sulpice	2	366	840	1'208	2	306	894	1'202	-6	-0.5%	-0.2%
Tolochenaz	9	794	769	1'572	4	604	1'110	1'718	146	9.3%	3.1%
Villars-Sainte-Croix	10	391	330	731	7	392	462	861	130	17.8%	5.9%
TOTAL périmètre compact	758	23'734	135'473	159'965	712	24'980	144'888	170'580	10'615	6.6%	2.2%
part en % du total de canton	4.9%	39.2%	57.4%	51.2%	5.0%	37.8%	55.8%	50.2%	38.2%		
Canton de Vaud	15'524	60'494	236'149	312'167	14'187	66'132	259'616	339'935	27'768	8.9%	3.0%

Evolution 2005-2008 des emplois des secteurs primaires, secondaires et tertiaires

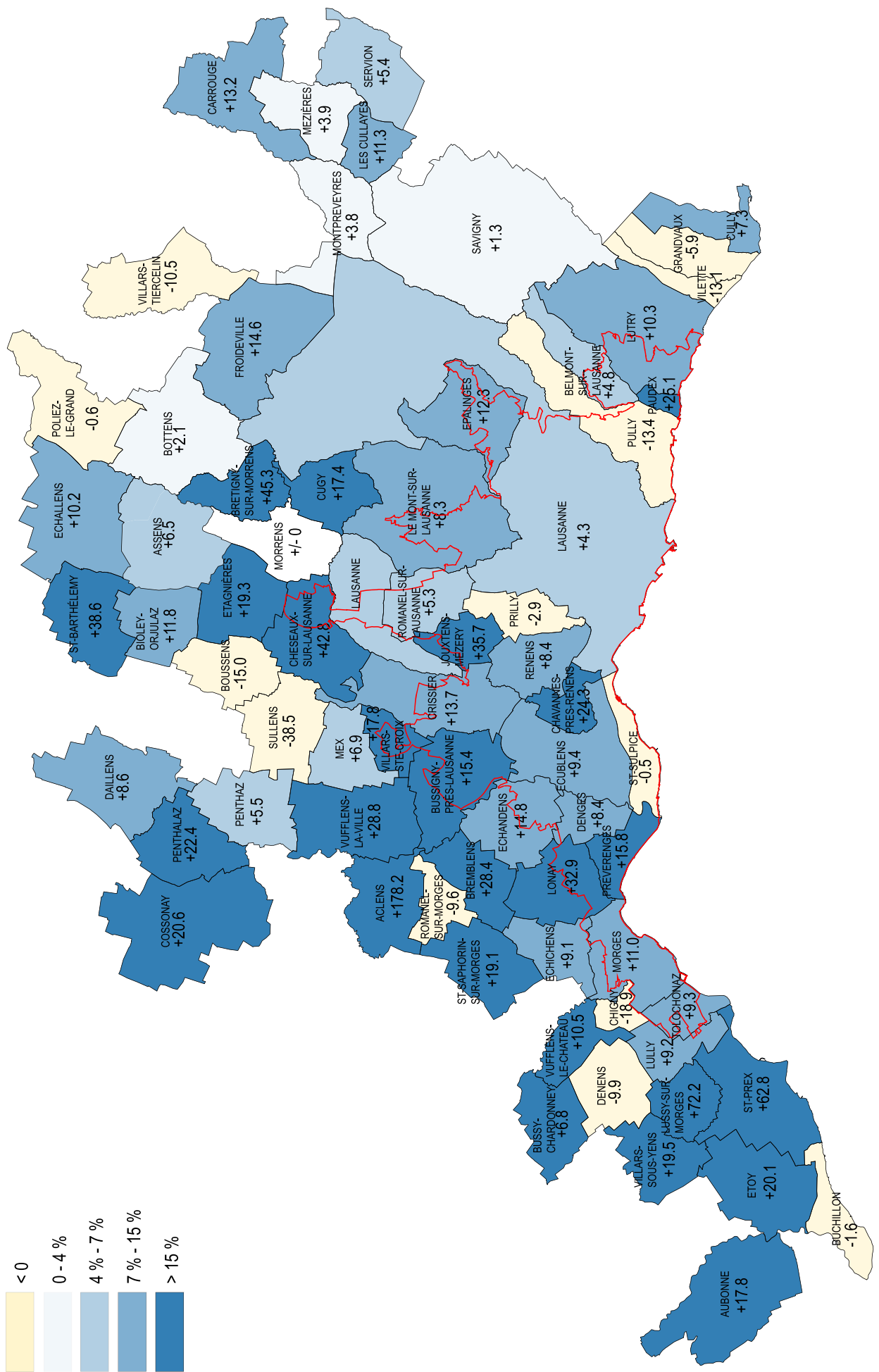
PALM 2012 / Annexe A3a

Détail par commune hors périmètre compact

	2005				2008				variation 2005-2008		
	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire	total	total nouv. Empl.	% sur 3 ans	% moyen annuelle
Saint-Barthélemy	37	10	119	166	32	28	170	230	64	38.6%	12.9%
Saint-Prex	52	250	777	1'079	51	740	966	1'757	678	62.8%	20.9%
St-Saphorin-sur-Morges	29	6	12	47	31	8	17	56	9	19.1%	6.4%
Savigny	114	273	613	1'000	98	220	695	1'013	13	1.3%	0.4%
Servion	16	50	157	223	9	45	181	235	12	5.4%	1.8%
Sullens	30	10	77	117	23	14	35	72	-45	-38.5%	-12.8%
Villars-sous-Yens	62	4	21	87	59	5	40	104	17	19.5%	6.5%
Villars-Tiercelin	15	3	20	38	15	5	14	34	-4	-10.5%	-3.5%
Villette	85	3	72	160	45	9	85	139	-21	-13.1%	-4.4%
Vufflens-la-Ville	19	53	91	163	17	59	134	210	47	28.8%	9.6%
Vufflens-le-Château	21	9	56	86	32	12	58	102	16	18.6%	6.2%
TOTAL hors périmètre compact	1'647	5'366	10'956	17'969	1'495	6'274	13'501	21'270	3'301	18.4%	
part en % du total de canton	10.6%	8.9%	4.6%	5.8%	10.5%	9.5%	5.2%	6.3%	11.9%		
Canton de Vaud	15'524	60'494	236'149	312'167	14'187	66'132	259'616	339'935	27'768	8.9%	

* commune de Malapalud fusionnée avec Assens en 2008

VARIATION D'EMPLOIS EN % 2005-2008



A3b Perspectives de croissance et capacités d'accueil

Perspectives de croissance et capacité d'accueil PALM 2012 / Annexe A3b

Les objectifs de planification des nouveaux habitants et emplois à l'horizon 2030 doivent répondre aux cinq critères suivants:

- Pouvoir accueillir avec les planifications du territoire un potentiel de croissance de population basé sur le « scénario fort » établi en mars 2011 par le Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS).
- Garantir un équilibre entre cette croissance de population et l'accueil de nouveaux emplois qui ne péjore pas la situation actuelle, notamment en regard de la disponibilité des logements pour les habitants.
- Contenir cette perspective de croissance principalement dans le périmètre compact de l'agglomération et veiller à ce que celle, dans le périmètre OFS de l'agglomération hors périmètre compact, soit conforme aux objectifs fixés par le plan directeur cantonal de 2008 (PDCn).
- Répartir cette perspective de croissance au sein du périmètre compact prioritairement dans les sites stratégiques en fonction des capacités d'accueil identifiées (mesures d'urbanisation du PALM)
- Prendre en compte dans les objectifs de planifications le taux de saturation de 0.8 admis par le plan directeur cantonal 2008 (mesure A11) afin de tenir compte des surfaces qui ne seront probablement pas mises en valeur.

Les perspectives de croissance des nouveaux habitants et emplois du PALM à l'horizon 2030 ont été déterminées sur la base des données suivantes :

Pour les nouveaux habitants

- Le nombre de nouveaux habitants prévu par le « scénario fort » (scénario 3) des « perspectives de croissance de population, Vaud et régions » du SCRIS, mars 2011.
- Hors périmètre compact vérification avec les objectifs du PDCn 2008

Pour les nouveaux emplois

- Dans le périmètre compact, prise en compte d'un ratio habitants/emplois de 1.6 hab./empl (pour info en 2010 ratio 1.57 hab./empl.)
- Hors périmètre compact, prise en compte du ratio habitants/emplois compris entre 4.75 hab./empl. (pour info en 2010 ration 4.75 hab./empl.)

Pour la répartition au sein du périmètre compact entre les sites stratégiques et hors sites stratégiques

Sur la base des capacités d'accueil des sites stratégiques, il a été admis une répartition des perspectives de croissance entre sites stratégiques et les centralités principales de 85% et hors sites stratégiques et centralité principale de 15%.

Les capacités d'accueil des sites stratégiques et des centralités principales ont été recensées sur la base des données dont disposent les cinq Schémas Directeurs concernant les planifications en cours ou à venir à l'horizon 2030 (mesures d'urbanisation).

en rouge : chiffres pris en compte pour déterminer les objectifs de croissance du PALM 2012 à l'horizon 2030

en vert : chiffres retenus

1. Perspectives de croissance PALM à l'horizon 2030

1.1 Habitants horizon 2030

	périmètre OFS		périmètre compact		hors périmètre compact	
Etat au 31.12.2010	334'000	100%	278'000	83%	56'000	17%
Perspective habitants 2030 : *	84'000	100%	69'000	82%	15'000	18%
Total nouveaux habitants 2030	84'000	100%	69'000	82%	15'000	18%
% de croissance	25.1%		24.8%		26.8%	
Total habitants 2030	418'000	100%	347'000	83%	71'000	17%

* Selon perspective de croissance 2010-2040 SCRIS, scénario 3 "fort"

Remarque:

Les objectifs de planification hors périmètre compact respecteront la mesure A11 du PDCn 2008 pour le dimensionnement des réserves de la zone à bâtir

1.2 Emplois horizon 2030

	périmètre OFS		périmètre compact		hors périmètre compact	
Etat au 31.12.2010 *	189'500	100%	177'500	94%	12'000	6%
ratio habitant / emploi au 31.12.2010	1.77		1.57		4.75	
Nouveaux habitants selon 1.1	84'000		69'000		15'000	
ratio habitant - emploi admis			1.60		4.75	
Total nouveaux emplois 2030 (arrondi au 1'000)	46'000	100%	43'000	93%	3'000	7%
% de croissance	24.3%		24.2%		25.0%	
Total emplois 2030	235'500	100%	220'500	94%	15'000	6%

* Evaluation nombre d'emplois 2010 extrapolé sur la base de la croissance 2005-2008

1.3 Habitants et emplois horizon 2030

	périmètre OFS		périmètre compact		hors périmètre compact	
Etat au 31.12.2010	523'500	100%	455'500	87%	68'000	13%
Perspective nouveaux habitants (cf.point 1.1)	84'000		69'000		15'000	
Perspective nouveaux emplois (cf.point 1.2)	46'000		43'000		3'000	
Total nouveaux habitants et emplois 2030	130'000.00	100%	112'000.00	86%	18'000.00	16%
% de croissance	24.8%		24.6%		26.5%	
Total habitants et emplois 2030	653'500	100%	567'500	87%	86'000	15%

2. Répartition dans périmètre compact dans et hors sites stratégiques et centralités principales

	total périmètre compact		capacités sites stratégiques et centralités principales		capacités diffuses hors sites stratégiques et centralités principales	
Habitants et emplois: répartition s.s. / hors s.s.	112'000	100%	95'000	85%	17'000	15%
		ratio		ratio		ratio
objectif de répartition habitants /emplois		h/e		h/e		h/e
dont habitants	69'000	1.60	55'000	1.38	14'000	4.67
dont emplois	43'000		40'000		3'000	

3. Synthèse des perspectives de croissance habitants - emplois

Etat de référence <u>2010</u>	nouveaux hab./empl. 2030		nouveaux habitants 2030		nouveaux emplois 2030	
	total	%	habitants	%	emplois	%
périmètre compact	112'000	86%	69'000	82%	43'000	93%
<i>dont sites stratégiques et centralités principales</i>	<i>95'000</i>		<i>55'000</i>		<i>40'000</i>	
<i>dont hors sites stratégiques et centralités principales</i>	<i>17'000</i>		<i>14'000</i>		<i>3'000</i>	
hors périmètre compact	18'000	14%	15'000	18%	3'000	7%
Total périmètre OFS	130'000	100%	84'000	100%	46'000	100%
soit croissance moyenne annuelle 2010-2030 (20 ans)	6'500		4'200		2'300	

Résumé des perspectives de population 2010 - 2040 Vaud et régions selon SCRIS

(Sources: Perspectives de population 2010 - 2040 Vaud et régions, Statistique Vaud (SCRIS), Jacques Monthonnex, juillet 2011)

en rouge : chiffres pris en compte pour déterminer les objectifs de planification du PALM à l'horizon 2030

1. Données total habitants

	2000		2005		2010		2030		2040	
	total habitants	% total VD	total habitants	% total VD	total habitants	% total VD	total habitants	% total VD	total habitants	% total VD
Canton de Vaud	616'000	100%	651'000		708'000	100%	874'000	100%	940'000	100%
dont										
Cinq agglomérations vaudoises	461'000	75%	487'000		528'000	74%	651'000	74%	700'000	74%
Hors agglomération	155'000	25%	164'000		180'000	26%	223'000	26%	240'000	26%
dont										
Agglomération Lausanne - Morges (OFS)	296'000	47%	310'000		335'000	46%	405'000	46%	430'000	46%
Périmètre compact du PALM	248'000	39%	254'000		278'000	39%	335'000	38%	356'000	38%

	2010		2030		2040	
	total habitants	% total VD	total habitants	% total VD	total habitants	% total VD
scénario 1 "faible"	823'000	100%	874'000	100%	940'000	100%
scénario 2 "de base"	610'000	74%	651'000	74%	700'000	74%
scénario 3 "fort"	213'000	26%	223'000	26%	240'000	26%
total habitants	379'000	46%	405'000	46%	418'000	46%
% rap. à total VD	312'000	38%	335'000	38%	347'000	39%

	2010		2030		2040	
	total habitants	% total VD	total habitants	% total VD	total habitants	% total VD
scénario 1 "faible"	863'000	100%	940'000	100%	988'000	100%
scénario 2 "de base"	638'000	74%	700'000	74%	738'000	75%
scénario 3 "fort"	225'000	26%	240'000	26%	250'000	25%
total habitants	392'000	45%	430'000	46%	455'000	46%
% rap. à total VD	322'000	37%	356'000	38%	378'000	38%

2. Evolution des nouveaux habitants

2.1 Evolution en croissance cumulée

	Evolution 2000 - 2010		Evolution 2010 - 2030		Evolution 2010 - 2040	
	total nouveaux hab.	% rap. à total nouveaux hab. 2000 *	total nouveaux hab.	% rap. à total nouveaux hab. 2010 **	total nouveaux hab.	% rap. à total nouveaux hab. 2010 ***
Canton de Vaud	92'000	15%	166'000	23%	232'000	33%
dont						
Cinq agglomérations vaudoises	67'000	15%	123'000	23%	172'000	33%
hors agglomération	25'000	16%	43'000	24%	60'000	33%
dont						
Agglomération Lausanne - Morges (OFS)	39'000	13%	70'000	21%	95'000	28%
Périmètre compact du PALM	30'000	12%	57'000	21%	78'000	28%

* % calculé sur 10 ans

** % calculé sur 20 ans

*** % calculé sur 30 ans

	Evolution 2010 - 2030		Evolution 2010 - 2040	
	total nouveaux hab.	% rap. à total nouveaux hab. 2010 **	total nouveaux hab.	% rap. à total nouveaux hab. 2010 ***
scénario 1 "faible"	115'000	16%	183'000	27%
scénario 2 "de base"	82'000	16%	144'000	27%
scénario 3 "fort"	33'000	18%	49'000	27%
total nouveaux hab.	44'000	13%	63'000	25%
% rap. à total nouveaux hab. 2010 **	34'000	12%	69'000	25%

	Evolution 2010 - 2030		Evolution 2010 - 2040	
	total nouveaux hab.	% rap. à total nouveaux hab. 2010 **	total nouveaux hab.	% rap. à total nouveaux hab. 2010 ***
scénario 1 "faible"	155'000	22%	232'000	33%
scénario 2 "de base"	110'000	21%	172'000	33%
scénario 3 "fort"	45'000	25%	60'000	33%
total nouveaux hab.	57'000	17%	95'000	28%
% rap. à total nouveaux hab. 2010 ***	44'000	16%	78'000	28%

2.2 Evolution en croissance annuelle

	Evolution 2000 - 2010		Evolution 2010 - 2030		Evolution 2010 - 2040	
	total nouveaux hab.	% crois. annuelle	total nouveaux hab.	% crois. annuelle	total nouveaux hab.	% crois. annuelle
Canton de Vaud	9'200	1,5%	8'300	1,2%	7'733	1,1%
dont						
Cinq agglomérations vaudoises	6'700	1,5%	6'150	1,2%	5'733	1,1%
hors agglomération	2'500	1,6%	2'150	1,2%	2'000	1,1%
dont						
Agglomération Lausanne - Morges (OFS)	3'900	1,3%	3'500	1,0%	3'167	0,9%
Périmètre compact du PALM	3'000	1,2%	2'650	1,0%	2'600	0,9%

	Evolution 2010 - 2030		Evolution 2010 - 2040	
	total nouveaux hab.	% crois. annuelle	total nouveaux hab.	% crois. annuelle
scénario 1 "faible"	5'750	0,8%	8'300	1,2%
scénario 2 "de base"	4'100	0,8%	6'150	1,2%
scénario 3 "fort"	1'650	0,9%	2'150	1,2%
total nouveaux hab.	2'200	0,7%	3'500	1,0%
% crois. annuelle	1'700	0,6%	2'650	1,0%

	Evolution 2010 - 2030		Evolution 2010 - 2040	
	total nouveaux hab.	% crois. annuelle	total nouveaux hab.	% crois. annuelle
scénario 1 "faible"	5'167	0,7%	7'733	1,1%
scénario 2 "de base"	3'667	0,7%	5'733	1,1%
scénario 3 "fort"	1'500	0,8%	2'000	1,1%
total nouveaux hab.	1'900	0,6%	3'167	0,9%
% crois. annuelle	1'467	0,5%	2'600	0,9%

Résumé des perspectives de population 2010 - 2040 Vaud et régions selon SCRIS

(Source: Perspectives de population 2010 - 2040 Vaud et régions, Statistique Vaud (SCRIS), Jacques Menthonnex, juillet 2011)

3. Ratio concernant le PALM

	2000		2005		2010	
	total habitants	%	total habitants	%	total habitants	%
Agglomération Lausanne - Morges (OFS)	296'000	100%	310'000	100%	335'000	100%
Périmètre compact du PALM	248'000	84%	254'000	82%	278'000	83%

	2030		scénario 3 "fort"	
	total habitants	%	total habitants	%
scénario 1 "faible"	379'000	100%	418'000	100%
scénario 2 "de base"	312'000	82%	347'000	83%

	2040		scénario 3 "fort"	
	total habitants	%	total habitants	%
scénario 1 "faible"	392'000	100%	455'000	100%
scénario 2 "de base"	322'000	82%	378'000	83%

3.2 Croissance cumulée

	2030		scénario 3 "fort"	
	total habitants	%	total habitants	%
scénario 1 "faible"	44'000	100%	83'000	100%
scénario 2 "de base"	34'000	77%	69'000	83%

	2040		scénario 3 "fort"	
	total habitants	%	total habitants	%
scénario 1 "faible"	57'000	100%	120'000	100%
scénario 2 "de base"	44'000	77%	100'000	83%

Total des capacités des sites stratégiques et des centralités principales

Mesures d'urbanisation à légaliser

Sites stratégiques et centralités principales		surfaces brutes de plancher		habitants - emplois *	
		total	%	total	%
en chiffres arrondis					
Sites stratégiques					
SDCL		200'000	2.8%	3'200	2.8%
Site A	Les Fiches - Vennes - Croisettes	200'000		3'200	2.8%
SDNL		1'740'300	24.1%	27'800	24.1%
Site B	Blécherette - Le Rionzi	881'000		14'100	12.2%
Site C	Romanel - Vernand - Cheseaux	859'300		13'700	11.9%
SDOL		4'094'800	56.7%	65'500	56.8%
Site D	Hautes Ecoles - Tir Fédéral - Maladière **	750'200		12'000	10.4%
Site E1	Prilly-Sud - Malley - Sébeillon	1'060'600		17'000	14.7%
Site E2	Arc-en-Ciel - Cocagne Buyère	1'513'600		24'100	20.9%
Site F	Route de Cossonay	572'900		9'200	8.0%
Site G	Vallaire - Venoge	197'500		3'200	2.8%
SDRM		536'900	7.4%	8'500	7.4%
Site H1	Morges Est - Lonay - Préverenges - Denges ***	124'000		1'900	1.6%
Site H2	Morges Ouest - Tolochenaz ***	412'900		6'600	5.7%
Sous-total sites stratégiques		6'572'000	91.0%	105'000	91.0%
Centralités principales d'agglomération					
Site I	Morges	87'900		1'400	1.2%
Site J	Lausanne	373'400		6'000	5.2%
Site K	Renens	120'000		1'900	1.6%
Site L	Pully	69'500		1'100	1.0%
Sous-total centralité principales		650'800	9.0%	10'400	9.0%
Total sites stratégiques et centralités principales		7'222'800	100.0%	115'400	100.0%

* calculé selon la méthode du plan directeur cantonal 2008 (mesure A11) avec prise en compte du taux de saturation de 0.8

** hors Hautes Ecoles (EPFL, UNIL)

*** en cours de révision

A3c. Calcul du potentiel en habitants + emplois

La mesure A11 «Légalisation des zones à bâtir» du Plan directeur cantonal (2^{ème} adaptation) établit que « **dans les centres cantonaux et le périmètre compact de leur agglomération** (...) la densité humaine minimale (rapport entre le potentiel en habitants + emplois et la surface brute) atteint au moins 100 habitants + emplois par hectare. Dans les sites identifiées comme stratégiques, l'objectif est une densité humaine minimale d'au moins 200 habitants et emplois par hectare.»

Le PALM 2012 établit que des **densités humaines inférieures** peuvent être admises de cas en cas et justifiées en fonction du contexte local (protection du patrimoine, environnement, protection contre les dangers naturels).

Ces exigences s'appliquent aux nouvelles zones à bâtir (zones intermédiaires, zones à développer par plan spécial). Dans les zones à bâtir déjà légalisées, les communes signataires du PALM ainsi que le Canton s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les densités minimales établies par le projet d'agglomération.

Principes de mise en œuvre (mesure A11)

Le calcul du potentiel en habitants d'une nouvelle zone à bâtir est effectué de la manière suivante :

$$\text{Potentiel en habitants} = \frac{\text{surface nette} * \text{taux de saturation} * \text{coefficient d'utilisation du sol}}{\text{surface nécessaire par habitant}}$$

Par **surface nette**, on entend la surface affectée à la construction, c'est-à-dire hors voiries et parties de terrain non constructible pour des questions techniques (accessibilité, pente, etc.). Dans le cas de grands périmètres comprenant des forêts, des espaces publics (espaces verts, place de jeux, etc.), des équipements publics, la **surface nette** peut être estimée en multipliant la **surface brute** du périmètre (surface totale non construite) par un taux de 70%. Ce taux peut être adapté aux particularités du site.

Un **taux de saturation** de 0,8 est admis pour tenir compte des surfaces qui ne seront probablement pas mises en valeur, par exemple les surfaces thésaurisées. Ce taux peut être augmenté en fonction des particularités du site.

Le coefficient d'utilisation du sol indique le rapport entre les surfaces constructibles destinées à des affectations déterminées et la surface de terrain (source : SIA 421 : 2004). Il est défini dans le plan d'affectation.

La **surface nécessaire** par habitant est estimée à 50m², afin de tenir compte de l'évolution actuelle et de se fonder sur des standards de qualité.

Dans le cas de zones mixtes, le nombre d'habitants est calculé proportionnellement à la part d'habitation.

Dans le cas de surfaces partiellement construites, le nombre d'habitants actuel est déduit du potentiel.

Définition de la surface nette

Dans le cadre du calcul du potentiel en habitants et emplois le PALM 2012 reconduit la définition de la surface nette du site établie dans le PALM 2007 comme suit :

Afin de calculer le nombre de nouveaux habitants et emplois que peut accueillir le site, il faut prendre en considération la surface nette, c'est-à-dire la surface affectée à la construction. On exclut du calcul :

- les **zones protégées** : forêts, sites naturels protégés, etc.
- les **zones agricoles**, lorsqu'elles ne sont pas concernées par une demande de déclassement
- les **zones intermédiaires**, lorsqu'elles ne sont pas concernées par une demande d'affectation
- les **zones d'utilité publique**
- les **surfaces bâties**.

Annexe 4 Documents d'engagement des partenaires pour la mise en œuvre du PALM

A4a Convention pour la mise en œuvre commune du PALM

A4b Protocole additionnel à la Convention

A4c Avenant à la Convention

A4d Engagement des partenaires pour le PALM 2012

A4a

CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE COMMUNE DU PROJET D'AGGLOMERATION LAUSANNE-MORGES

CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE COMMUNE DU PROJET D'AGGLOMERATION LAUSANNE-MORGES

établie entre

l'Etat de Vaud,

les communes de :

Membres des schémas directeurs

Belmont-sur-Lausanne Lutry Paudex Pully <i>ainsi que Lausanne</i>	Est Lausannois
Cheseaux-sur-Lausanne Jouxens-Mézery Le Mont-sur-Lausanne Prilly Romanel-sur-Lausanne <i>ainsi que Lausanne</i>	Nord Lausannois
Epalinges Lausanne	Centre Lausannois
Bussigny-près-Lausanne Chavannes-près-Renens Crissier Ecublens Renens Saint-Sulpice Villars-Sainte-Croix <i>ainsi que Lausanne et Prilly</i>	Ouest Lausannois
Chigny Denges Echandens Echichens Lonay Morges Préverenges Tolochenaz	Région Morgienne

représentées par leur exécutif

et les associations régionales :

Lausanne Région

Association des communes de la région morgienne (ACRM)

dénommées ci-après **partenaires**

Préambule

Le Projet d'agglomération Lausanne–Morges (PALM) a été élaboré d'entente entre les partenaires concernés dans le but de définir une meilleure coordination de l'aménagement du territoire et de la planification des transports à l'échelle de l'agglomération Lausanne–Morges. Cette planification permettra aussi à l'agglomération de bénéficier des dispositions fédérales d'aide au financement des infrastructures de transports.

L'approbation du PALM résulte :

- De l'intégration de ses principes dans le Plan directeur cantonal, au titre d'une fiche régionale « Projet d'Agglomération Lausanne–Morges (PALM)».
- De la signature du PALM par les Municipalités du périmètre compact et par l'Etat de Vaud.

En complément, les partenaires ont convenu de signer la présente convention qui précise et détaille les droits et obligations de chacun dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'agglomération.

La convention :

- Est conclue entre les communes concernées par le périmètre compact du PALM et l'Etat. Les relations avec les communes situées hors du périmètre compact étant réglées par ailleurs, en particulier dans le cadre du Plan directeur cantonal ;
- Est signée par les autorités exécutives des partenaires concernés, sans approbation par les autorités législatives ou délibérantes, qui sont toutefois informées de la démarche par leur exécutif ;
- Enumère les droits et obligations des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du PALM, sous réserve des décisions à prendre par d'autres autorités compétentes, notamment législatives ou délibérantes.

Constatant

- Que l'agglomération est d'abord une réalité vécue par les habitants, les entreprises et les usagers ;
- Que les collaborations intercommunales sont nombreuses et tendent à s'accroître ;
- Que l'extension de l'urbanisation demande une vision d'ensemble et une vision coordonnée entre les communes concernées et le Canton ;
- Que l'agglomération est confrontée à des nécessités impérieuses de coordination des politiques publiques, principalement en matière d'aménagement du territoire et de transports, consignées dans le document « Projet d'agglomération Lausanne–Morges » ;

- Que ce projet définit les principales orientations stratégiques et les principes d'aménagement du territoire de l'agglomération à l'horizon 2020, en matière de d'urbanisation, de mobilité, de nature et de paysage, dans une perspective de développement durable ;
- Que ce projet constitue ainsi le document de référence des partenaires pour les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire.

Vu

- Le Projet de Plan directeur cantonal ;
- Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) ;
- Les exigences de la politique des agglomérations de la Confédération,

les partenaires s'engagent à :

CONVENTION

1. Engagements des partenaires

Les partenaires souscrivent au projet d'agglomération Lausanne-Morges et réaffirment leur soutien à ses objectifs. Ils s'engagent à travailler à la concrétisation du PALM dans leurs domaines de compétence et dans la mesure de leurs moyens.

Les partenaires s'engagent en particulier à :

- **Prendre part aux instances de collaboration** définies sous chiffre 2, mises en place dans le cadre du PALM, en y déléguant des représentants politiques et techniques.
- **Adapter leurs planifications territoriales** – planification directrice, planification de détail, affectation, réglementation – de façon à faciliter la mise en œuvre des objectifs du PALM. Ces travaux d'adaptation seront réalisés dans les meilleurs délais en tenant compte des impératifs locaux de gestion du territoire.
- **Tenir compte des objectifs du PALM** dans toutes les opérations qui leur incombent et qui peuvent avoir des incidences sur l'aménagement et le développement de l'agglomération, notamment en ce qui concerne la planification et la réalisation des équipements publics.
- **Inscrire à leur budget** les montants nécessaires pour la mise en œuvre du PALM : charges de fonctionnement et préavis liés aux chantiers d'agglomération.
- **Contribuer aux travaux de communication** du PALM, en particulier en relayant l'information auprès des publics concernés : autorités exécutives, membres des délibérants, milieux économiques et associatifs, population, etc.

Effets de la convention :

- A. Seules les communes engagées dans un Schéma Directeur Sectoriel intégré dans le PALM sont susceptibles de signer la présente convention ;
- B. Seuls les partenaires signataires peuvent être mis au bénéfice des possibilités de développement particulières définies dans le PALM (légalisation de nouvelles zones, densification, etc.) ;
- C. Seuls les partenaires signataires peuvent être mis au bénéfice des dispositions et avantages financiers découlant du projet d'agglomération, en particulier en ce qui concerne les aides financières de la Confédération.

A défaut d'engagement dans la présente convention, les communes sont soumises aux règles ordinaires en la matière telles que définies par le Plan directeur cantonal.

En complément à la présente convention, chaque chantier de mise en œuvre découlant du PALM fera l'objet d'une convention spécifique entre les partenaires concernés.

Par ailleurs, les partenaires concluent des accords budgétaires pour la durée de la législature qui prévoient les montants affectés par chaque partenaire à la mise en œuvre du PALM et leur nature (contribution financière ou prestations).

2. Organisation

L'organisation est assurée par la constitution des structures suivantes :

- le Comité de pilotage politique
- le groupe de travail technique placé sous la responsabilité d'un bureau technique
- la Conférence d'agglomération.

Le Comité de pilotage politique (Copil) est constitué de onze membres : deux représentants du Conseil d'Etat, un représentant par secteur (5 secteurs), un représentant de Lausanne et un de Morges et un représentant de chaque association régionale concernée (Lausanne Région et ACRM).

Les représentants politiques peuvent se faire accompagner d'assistants techniques, sans voie délibérative.

Le Comité de pilotage est présidé par un des deux Conseillers d'Etat membres du Copil.

Ses responsabilités sont les suivantes :

- déterminer les projets de niveau d'agglomération ;
- piloter les projets de niveau d'agglomération, notamment en déterminant les objectifs, le budget et le plan de travail, allouant les ressources nécessaires, validant les résultats des différentes phases de travail sur la base de propositions formulées par le groupe de travail technique ;
- coordonner les travaux des secteurs, notamment lors de l'établissement des schémas directeurs et dans le cadre des chantiers qui en découlent. Le Comité de

pilotage doit en particulier valider les objectifs de ces travaux et veiller à leur conformité avec le PALM;

- garantir le suivi et la mise à jour régulière du PALM ;
- définir et diriger la politique de communication de l'agglomération.

Le Canton, agissant au nom du Copil, constitue l'entité unique responsable de la mise en œuvre du PALM demandée par la Confédération.

Les partenaires s'engagent à informer leurs autorités législatives ou délibérantes. Les oppositions motivées au PALM et aux travaux qui en découlent qui pourraient survenir doivent être soumises sans délai au Comité de pilotage.

Le groupe de travail technique est constitué de représentants des services cantonaux, des communes et des régions qui mettent à sa disposition les ressources techniques et humaines nécessaires. Il est dirigé par un bureau.

Le groupe de travail technique est chargé de :

- planifier la mise en œuvre technique des opérations, sur mandat du Comité de pilotage ;
- assurer le suivi et l'évaluation des mesures et des projets engagés au niveau de l'agglomération ;
- élaborer des préavis à l'attention du Comité de pilotage ;
- assurer la mise en œuvre de la communication.

Il peut proposer, dans la mesure de ses moyens, un appui spécialisé aux secteurs qui en font la demande.

La conférence d'agglomération est composée de représentants de tous les exécutifs des communes du périmètre compact, à raison d'un représentant par commune de moins de 10'000 habitants, de deux représentants des communes de plus de 10'000 habitants et de trois représentants de la ville de Lausanne.

Les membres du Comité de pilotage en sont membres de droit.

En outre, les communes du périmètre d'étude hors périmètre compact y sont représentées par leur association régionale.

La conférence d'agglomération est présidée par un représentant des associations régionales du périmètre compact, membre du Copil.

Lieu d'échange, de débats, d'information et de concertation, la conférence d'agglomération s'organise elle-même. Elle se réunit au moins deux fois par année.

3. Financement des travaux d'agglomération

Le financement des travaux de mise en oeuvre du PALM est assuré de la façon suivante :

- **Charges générales :**

- les charges générales de la structure d'agglomération – Copil et groupe technique – font l'objet d'une planification budgétaire pluriannuelle, établie en principe pour la durée de la législature communale. Une convention budgétaire, signée par les associations régionales concernées et l'Etat, détermine la participation de chaque partenaire au financement de ces charges et la nature de ces participations (contribution financière ou prestations).
- La convention budgétaire de chaque association régionale précisera les modalités des participations de leurs communes signataires du PALM. Chaque convention budgétaire doit être ratifiée par la majorité des communes concernées.
- Les budgets annuels sont soumis aux communes signataires du PALM par leur association régionale respective avant le 30 septembre qui précède l'année concernée. La décision est prise à la majorité des communes concernées.

- **Chantiers d'agglomération :** les chantiers d'agglomération sont pilotés par le Copil d'agglomération. Chaque chantier d'agglomération donne lieu à une convention de chantier, signée par les partenaires concernés par le chantier. La convention détermine le plan de travail, le calendrier de mise en oeuvre et les contributions de chaque partenaire au financement du chantier, ainsi que la nature de ces participations (contribution financière ou prestations).

- **Chantiers de secteur :** chaque Schéma Directeur est responsable de la mise en oeuvre de ses chantiers, en respectant les objectifs et priorités définis au niveau du projet d'agglomération. Les secteurs déterminent les modalités juridiques et financières de ces engagements.

4. Durée

La présente convention est conclue au maximum pour la durée du projet d'agglomération, soit jusqu'en 2020.

La convention peut être révisée pour autant que la majorité des membres du Comité de pilotage l'approuve, à la demande d'un des partenaires signataires.

La convention est dénoncée si une majorité de signataires en fait la demande, avec un préavis minimal de 6 mois pour la fin d'une année.

La convention sera révisée par anticipation en cas de changement majeur dans l'organisation de l'agglomération, notamment dans le cas de la mise en place d'une entité d'agglomération qui reprendrait les droits et obligations des communes et de l'Etat.

5. Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les partenaires.

Fait en 30 exemplaires, le 22 février 2007

Pour le Conseil d'Etat



Jean-Claude Mermoud
Chef du Département
des Institutions et des
relations extérieures



François Marthaler
Chef du Département
des Infrastructures

Pour les associations

Lausanne Région

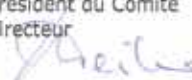


Gustave Muheim
Président



Daniel Bréaz
Vice-président

**Association des communes de
de la région morgienne ACRM**



Jean-Pierre Sella
Vice-Président du Comité
directeur



Claire Richard
Secrétaire du Comité
directeur

Pour les municipalités

Municipalité de Belmont-sur-Lausanne




Gustave Muhelm
Syndic



Isabelle Fogoz
Secrétaire municipale

Municipalité de Bussigny-près-Lausanne


Michel Wehrli
Syndic


Jean-Claude Kirchhofer
Secrétaire municipal

Municipalité de Chavannes-près-Renens


André Gorgerat
Syndic


Luc Gagnebin
Secrétaire municipal

Municipalité de Cheseaux-sur-Lausanne


Bernard Chenevière
Syndic


Patrick Kurzen
Secrétaire municipal

Municipalité de Chigny


Jean-Jacques de Luze
Syndic


Sandrine Livet
Secrétaire municipale

Municipalité de Crissier


Michel Tendon
Syndic

Maurice Panico
Secrétaire municipal




Municipalité de Denges



Eric Charmey
Syndic

Anne-Sylvie Gevisier
Secrétaire municipale

Municipalité d'Echandens



Philipp Panchaud
Syndic

Laurent Ceppi
Secrétaire municipal

Municipalité d'Echichens


Jean-Pierre Seller
Syndic
Christiane Roulet
Secrétaire municipale

Municipalité d'Ecublens



Pierre Kaelin
Syndic

Philippe Poget
Secrétaire municipal

Municipalité d'Epalinges



Yvan Tardy
Syndic

Alexandre Good
Secrétaire municipal

Municipalité de Jouxens-Mézery



Serge Roy
Syndic



Christine Zoell
Secrétaire municipale

Municipalité de Lausanne



Daniel Bréaz
Syndic



Philippe Meystre
Secrétaire municipal

Municipalité du Mont-sur-Lausanne



Daniel Grosclaude
Syndic



Josika Freymond
Secrétaire municipale

Municipalité de Lonay

Edith Chollet
Syndique

Annie Debetaz
Secrétaire municipale

Municipalité de Lutry



Willy Blondel
Syndic




Denys Galley
Secrétaire municipal

Municipalité de Morges


Eric Voruz
Syndic





Giancarlo Stella
Secrétaire municipal

Municipalité de Paudex


Serge Voruz
Syndic




Ariane Bonard
Secrétaire municipale

Municipalité de Prévèrenges


Christophe Mingard
Syndic





Etienne Reichel
Secrétaire municipal

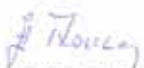
Municipalité de Prilly


Alain Gillièron
Syndic




Gladys Malherbe
Secrétaire municipale

Municipalité de Pully


Jean-François Thonney
Syndic




Corinne Martin
Secrétaire municipale

Municipalité de Renens


Marianne Huguenin
Syndic



Jean-Daniel Leyvraz
Secrétaire municipal

Municipalité de Romanel-sur-Lausanne


Edgar Schiesser
Syndic



Nicole Pralong
Secrétaire municipale

Municipalité de Saint-Sulpice


Jean-Charles Cerottini
Syndic



Robert Giddey
Secrétaire municipal

Municipalité de Tolochenaz


François Girard
Syndic



Emile Favre
Secrétaire municipal

Municipalité de Villars-Sainte-Croix


Michel Jenny
Syndic



David Golay
Secrétaire municipal

Municipalité de Lully


Marlise Holzer
Syndique




Corinne Trehan
Secrétaire municipale

PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE COMMUNE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES

établi entre

l'Etat de Vaud

Représenté par le Conseil d'Etat,

et

les Communes de :

**Belmont sur Lausanne
Bussigny-près-Lausanne
Chavannes-près-Renens
Cheseaux sur Lausanne
Chigny
Crissier
Denges
Echandens
Echichens
Ecublens
Epalinges
Jouxten-Mézery
Lausanne
Le Mont sur Lausanne
Lully
Lutry
Morges
Paudex
Préverenges
Prilly
Pully
Renens
Romanel-sur-Lausanne
Saint-Sulpice
Tolochenaz
Villars-Sainte-Croix**

représentées par leur exécutif

et les associations régionales:

**Lausanne Région
Région Morges**

dénommés ci-après : les partenaires.

Préambule

Afin de renforcer le partenariat fructueux déjà engagé entre le Canton et les Communes et agissant dans le cadre de la Convention du 22 février 2007 pour la mise en œuvre commune du projet d'agglomération Lausanne-Morges (ci-après : projet **PALM**) ;

Affirmant que le PALM est en pleine cohérence avec le programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat qui a mis en évidence quelques mesures phares dont la mise en œuvre du Plan directeur cantonal et en particulier le développement des infrastructures de transport et les projets d'agglomération ;

Notant la contribution importante des Communes et du Canton en ressources tant humaines que financières et confirmant leur volonté de voir se concrétiser le PALM qui a obtenu un taux de subventionnement de 40% de la Confédération à travers sa « Politique des agglomérations » ;

Tenant pleinement compte des dispositions fédérales suivantes :

- de l'article 23, alinéa 2 de l'Ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (OUmin) ;
- des directives pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomération de 2^{ème} génération (état au 13 janvier 2010) émises par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) ;
- du projet d'Accord sur les prestations entre la Confédération suisse et le Canton de Vaud ;

Par ailleurs, prenant en considération les besoins et préoccupations des Communes impliquées dans le projet d'agglomération et en vue de faciliter la réalisation des objectifs partagés du PALM, le Conseil d'Etat, en cohérence avec son programme de législature 2007-2012, s'engage à rechercher, en concertation avec les Communes dans leur ensemble, la meilleure manière d'assurer le financement conjoint et équitable des projets d'agglomération.

Sa participation financière, telle qu'elle résulte des dispositions légales actuellement en vigueur, pourrait être notamment renforcée selon l'une ou l'autre des pistes suivantes :

- A l'instar du préfinancement octroyé par le Canton dans le cadre de travaux d'infrastructures ferroviaires (Vaud-Genève), le Conseil d'Etat pourrait solliciter du Grand Conseil un préfinancement des travaux d'infrastructures liés aux projets d'agglomération pour la part de la subvention fédérale que la Confédération ne parviendrait pas à financer dans les délais requis par les projets.
- Le Conseil d'Etat, en application de la stratégie cantonale de promotion du vélo en cours d'élaboration, pourrait apporter une aide financière appropriée aux importants projets élaborés par les Communes dans un domaine relevant à ce jour exclusivement de ces dernières.
- Le Grand Conseil ayant récemment été nanti d'une motion Marendaz demandant au Conseil d'Etat de modifier la loi sur les routes, ce dernier va

actionner la Plateforme Canton-Communes afin de trouver une solution équilibrée permettant à l'Etat d'assumer la responsabilité des routes cantonales en traversée de localité.

Ceci exposé, les partenaires conviennent ce qui suit :

But du protocole et engagement des parties

Article 1 But

1. Le présent protocole additionnel (ci-après : le protocole) ainsi que les listes de mesures ont pour but de compléter la convention conclue le 22 février 2007 et en font partie intégrante.

Article 2 Objet

1. Le protocole a pour objet de définir les engagements respectifs des partenaires et de fonder la représentation du Canton de Vaud dans le cadre du projet d'Accord sur les prestations avec la Confédération suisse concernant le projet **PALM**, partie transport et urbanisation (ci-après : l'Accord sur les prestations).

Article 3 Engagement des parties

1. Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre le protocole dans un esprit de coopération, de concertation et dans le respect du principe de la bonne foi.
2. Ils s'engagent à respecter les décisions du Comité de pilotage politique (COFIL), sous réserve de l'approbation par le Grand Conseil, le Conseil communal ou général.
3. Ils s'engagent, dans le cadre de leurs compétences, à entreprendre toute démarche et à proposer ou prendre toute décision visant à mettre à disposition les moyens utiles à l'exécution des mesures de l'Accord sur les prestations énumérées ci-après :
 - 3.1 : Les mesures non imputables au Fonds d'infrastructure dans le domaine de l'urbanisation et des transports.
 - 3.2 : Les prestations en priorité A entièrement assumées par les partenaires.
 - 3.3 : Les listes de mesures et paquets de mesures en priorité A dont la Confédération garantit le cofinancement.
 - 3.5 : Les mesures dans le domaine du rail sans participation du Fonds d'infrastructure.
 - Annexe 1 : Liste des mesures et paquets de mesures pour mettre en œuvre le concept mobilité douce

4. Les partenaires oeuvrent à faire transposer par leurs organes compétents, lorsque cela s'avère nécessaire pour que celles-ci déploient leurs effets, les décisions prises dans le cadre du Comité de pilotage. Ils agissent pour rassembler les financements et faire voter les dépenses et mesures d'aménagement nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Article 4 Financement des mesures de l'Accord sur les prestations

1. Le Canton et les Communes assurent, conjointement dans la mesure de leurs possibilités et dans leur domaine de compétences, le financement des mesures et paquets de mesures telles que définis au chapitre 3 de l'Accord sur les prestations.
2. Lorsqu'une mesure est prête à être réalisée que le financement fédéral, cantonal et le cas échéant communal ou de la part d'entreprises de transport est obtenu, le Canton est habilité à signer une convention de financement avec la Confédération.
3. Le paiement des contributions du Canton et des Communes s'effectue sous réserve de l'approbation par le Grand Conseil, le Conseil communal ou général, des crédits budgétaires concernés.

Article 5 Contrôle de la mise en œuvre des mesures

1. Les partenaires s'engagent à fournir à la Confédération toutes les informations nécessaires au contrôle de la mise en œuvre et au suivi financier des mesures telles qu'énoncées dans l'accord sur les prestations.

Article 6 Conclusion de l'Accord sur les prestations

1. Sur la base des engagements qui précèdent, l'autorité cantonale est habilitée à conclure l'Accord sur les prestations au nom des parties au présent protocole.

Article 7 Entrée en vigueur et durée

1. Le protocole entre en vigueur dès sa signature par les partenaires.
2. Le protocole restera en vigueur tant que la Convention du 22 février 2007 n'aura pas été dénoncée.

Fait en 29 exemplaires, le 16 novembre 2010

Pour le Conseil d'Etat

- 3 NOV. 2010

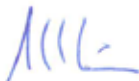


Pascal Broulis
Président


Vincent Grandjean
Chancelier

Pour les Associations régionales

Lausanne Région

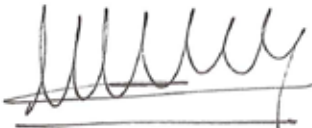


Gustave Muheim
Président

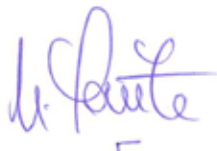


Daniel Bréaz
Vice-président

Région Morges



Christian Masserey
Président



Nuria Goritxe
Vice-présidente



Claire Richard
Vice-présidente

Pour les Municipalités

Municipalité de Belmont-sur-Lausanne



Gustave Muheim
Syndic



Isabelle Fogoz
Secrétaire municipale

Municipalité de Bussigny-près-Lausanne



Claudine Wyssa
Syndic



François Cuhe
Secrétaire municipal

Municipalité de Chavannes-près-Renens



André Gorgerat
Syndic



Sylviane Tournier
Secrétaire municipale

Municipalité de Cheseaux-sur-Lausanne



Louis Savary
Syndic



Patrick Kurzen
Secrétaire municipal

Municipalité de Chigny



Jean-Jacques de Luze
Syndic



Sandrine Livet
Secrétaire municipale

Municipalité de Crissier



Michel Tendon
Syndic



Denis Lang
Secrétaire municipal

Municipalité de Denges



Eric Charmey
Syndic



Anne-Sylvie Gevisier
Secrétaire municipal

Municipalité d'Echandens



Philip Panchaud
Syndic

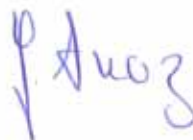


Laurent Ceppi
Secrétaire municipal

Municipalité d'Echichens



Jean-Pierre Seiler
Syndic



Josabeth Anoz
Secrétaire municipale

Municipalité d'Ecublens



Pierre Kaelin
Syndic



Philippe Poget
Secrétaire municipal

Municipalité d'Epalinges



Yvan Tardy
Syndic



Alexandre Good
Secrétaire municipal

Municipalité de Jouxens-Mézery



Serge Roy
Syndic



Christian Monod
Secrétaire municipal

Municipalité de Lausanne



Daniel Brélaz
Syndic



Philippe Meystre
Secrétaire municipal

Municipalité du Mont-sur-Lausanne


Daniel Grosclaude
Syndic




Josika Freymond
Secrétaire municipale

Municipalité de Lully


Marlise Holzer
Syndique




Corinne Trehan
Secrétaire municipale

Municipalité de Lutry


Willy Blondel
Syndic




Denys Galley
Secrétaire municipal

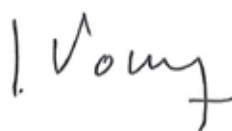
Municipalité de Morges


Nuria Goritçe
Syndique




Giancarlo Stella
Secrétaire municipale

Municipalité de Paudex



Serge Voruz
Syndic



Ariane Bonard
Secrétaire municipale

Municipalité de Préverenges



Christophe Mingard
Syndic

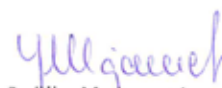


Etienne Reichel
Secrétaire municipal

Municipalité de Prilly



Alain Gillièron
Syndic



Joëlle Mojonnet
Secrétaire municipale

Municipalité de Pully



Jean-François Thonney
Syndic



Corinne Martin
Secrétaire municipale

Municipalité de Renens



Marianne Huguenin
Syndic



Jean-Daniel Leyvraz
Secrétaire municipal

Municipalité de Romanel-sur-Lausanne



Edgar Schiesser
Syndic



Nicole Pralong
Secrétaire municipale

Municipalité de Saint-Sulpice



Jean-Charles Cerottini
Syndic



Yves Leyvraz
Secrétaire municipal

Municipalité de Tolochenaz



François Girard
Syndic



Emile Favre
Secrétaire municipal

Municipalité de Villars-Sainte-Croix



Georges Cherix
Syndic



Vivette Pilloud
Secrétaire municipale

Convention pour la mise en œuvre commune du projet d'agglomération Lausanne-Morges

AVENANT

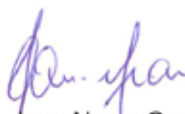
1. La commune de Lonay déclare adhérer à la Convention pour la mise en œuvre du projet d'agglomération Lausanne – Morges signée le 22 février 2007 et au protocole additionnel signé le 16 novembre 2010.
2. L'adhésion est réalisée sans réserve selon les termes de la convention.
3. La présente décision entre en vigueur dès sa signature par les partenaires.

Fait en 29 exemplaires, le 18 juin 2012.

Pour la Municipalité de Lonay



Philippe Guillemin
Syndic

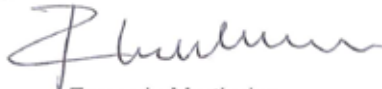


Jean-Numa Grau
Secrétaire municipal rempl.

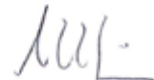
Pour le Comité de pilotage du projet d'agglomération



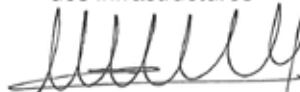
Béatrice Métraux
Cheffe du département
de l'intérieur



François Marthaler
Chef du département
des infrastructures



Gustave Muheim
Président de
Lausanne Région



Christian Masserey
Président de
Région Morges

Annexes :

- Convention pour la mise en œuvre commune du projet d'agglomération Lausanne Morges du 22 février 2007
- Protocole additionnel pour la mise en œuvre commune du projet d'agglomération Lausanne-Morges

A4d Engagement des partenaires pour le PALM 2012

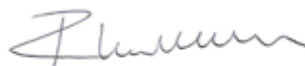
PROJET D'AGGLOMERATION LAUSANNE-MORGES DE DEUXIEME GENERATION REVISE - PALM 2012

Les partenaires ci-dessous prennent acte du contenu du présent rapport relatif au projet d'agglomération Lausanne-Morges de deuxième génération révisé "PALM 2012" et s'engagent à poursuivre les démarches destinées à atteindre les objectifs formulés dans le document :



Béatrice Métraux
Cheffe du Département
de l'intérieur

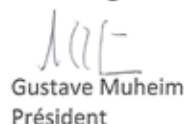
Pour le Conseil d'Etat



François Marthaler
Chef du Département
des infrastructures

Pour les Associations régionales

Lausanne Région

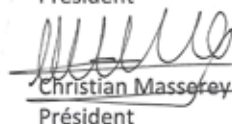


Gustave Muheim
Président



Patrizia Marzullo Darbellay
Secrétaire générale

Région Morges



Christian Masserey
Président



Charlotte Baurin
Cheffe de projet

Pour les Schémas directeurs représentant les communes du périmètre compact

Schéma directeur Centre Lausanne
SDCL

Olivier Français
Président



Schéma directeur de l'Est lausannois
SDEL

Gil Reichen
Président



Schéma directeur du Nord lausannois
SDNL

Jean-Pierre Sueur
Président



Schéma directeur de l'Ouest lausannois
SDOL

Marianne Huguenin
Présidente

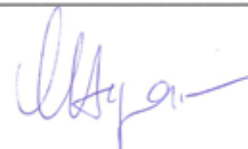
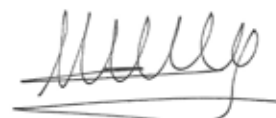


Schéma directeur de la région morgienne
SDRM

Christian Masserey
Président



Lausanne, 18 juin 2012

Sigles et abréviations

AEE	Aperçu de l'état d'équipement
AFTPU	Axes forts de transports publics urbains
ALM	Agglomération Lausanne – Morges
ARCAM	Association de la région Cossonay – Aubonne – Morges
ARE	Amt für RaumEntwicklung (Office du développement territorial)
BAM	Chemin de fer Bière – Apples – Morges
BHNS	Bus à haut niveau de service
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CIO	Comité international olympique
COFIL	Comité de pilotage
CPT	Cellule de pilotage technique
DEC	Département de l'économie de l'Etat de Vaud
DETEC	Département fédéral des transports, de l'énergie et de la communication
DINT	Département de l'intérieur de l'Etat de Vaud
DINF	Département des infrastructures de l'Etat de Vaud
DSE	Département de la sécurité et de l'environnement de l'Etat de Vaud
EES	Evaluation environnementale stratégique
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
FAIF	Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire
FIF	Fonds d'infrastructure ferroviaire
FInfr	Fonds d'infrastructure (au sens de la Loi fédérale sur le fonds d'infrastructure du 6.10.2006)
GCTA	Gestion coordonnée du trafic d'agglomération
GROPIL	Groupe de pilotage
GT	Groupe technique
ICFF	Installation commerciale à forte fréquentation
IUS	Indice d'utilisation du sol
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LEB	Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher
LUMin	Loi fédérale du 22 mars 1985 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et de la redevance autoroutière
MD	Mobilité douce
MBC	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay
OFROU	Office fédéral des routes
OFS	Office fédéral de la statistique
OFT	Office fédéral des transports
OPAir	Ordonnance fédérale pour la protection de l'air
OPB	Ordonnance fédérale pour la protection contre le bruit
P+R	Parking relais (Park & Ride)
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PDCn	Plan directeur cantonal
PDR	Plan directeur régional
PGA	Plan général d'affectation

PMR	Personnes à mobilité réduite
PNP	Parc nature et paysage
PPDE	Politique cantonales des pôles de développement économique
RC	Route cantonale
RER	Réseau express régional
SBP	Surface brute de plancher
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistique
SD	Schéma directeur
SDA	Surface d'assolement
SDT	Service du développement territorial
SDCL	Schéma directeur Centre Lausanne
SDEL	Schéma directeur de l'Est lausannois
SDOL	Schéma directeur de l'Ouest lausannois
SDNL	Schéma directeur du Nord lausannois
SDRM	Schéma directeur de la région morgienne
SESA	Services des eaux, sol et assainissement
SEVEN	Service de l'environnement et de l'énergie
SM	Service de la mobilité
SFFN	Service des forêts, de la faune et de la nature
SPeCo	Service de la promotion économique et du commerce
STEP	Station d'épuration
TI	Transports individuels
TIM	Transports individuels motorisés
tl	Transports publics de la région lausannoise
TP	Transports publics
VLS	Vélos en libre-service
ZEB	Développement futur de l'infrastructure ferroviaire (Zukünftige Entwicklung der Bahninfrastruktur)

Cartes format A3 (plié)

- C1 Armature urbaine : sites stratégiques, centralités et polarités
- C2 Potentiels de développement : vocations et densités
- C3 Principes d'accessibilité en transports publics
- C4 Réseau cyclable d'agglomération planifié
- C5 Principes d'accessibilité en transports individuels motorisés
- C6 Hiérarchie du réseau routier
- C7 Structures paysagères
- C7bis Mesures biodiversité et patrimoine naturel
- C8 Mesures d'urbanisation : planifications prioritaires
- C9 Mesures infrastructurelles selon l'horizon
- C10 Mesures infrastructurelles selon financement
- C11 Echancier des mesures : urbanisation et infrastructures